



COMMISSION « DÉMOGRAPHIE ET QUESTIONS SOCIALES »

Réunion du 31 mai 2017

ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION.....	2
LISTE DES PARTICIPANTS.....	3
COMPTE RENDU DE LA RÉUNION.....	5
AVIS ÉMIS EN COMMISSION.....	30
LISTE DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES.....	31
AVIS D'OPPORTUNITÉ ET AVIS « 7BIS ».....	32

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION
DÉMOGRAPHIE ET QUESTIONS SOCIALES

- 31 mai 2017 -

Président : Dominique LIBAULT, Cour des comptes

Rapporteuse : Chantal Cases, Directrice des statistiques démographiques et sociales (Insee-DSDS)

Responsable de la commission : Yara MAKDESSI (01 41 17 52 67)

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

.I INTRODUCTION.....	5
.II EXAMEN POUR AVIS D'OPPORTUNITÉ DES PROJETS D'ENQUÊTES STATISTIQUES.....	5
.1 Enquête globale transports en Île-de-France.....	5
.2 Enquête SRCV : Module complémentaire 2018 sur les privations matérielles et sur le bien-être – Extension de l'enquête dans les Dom.....	8
.3 Enquête mensuelle de conjoncture.....	9
.III Demande d'accès à des sources administratives au titre de l'article 7bis de la loi 1951.....	10
.IV Point d'information. Présentation des résultats de l'enquête Violences et rapports de genre (Virage) en métropole.....	11
.1 Objectifs et enjeux méthodologiques.....	11
.2 Méthodologie et bilan de la collecte.....	12
.3 L'organisation de l'exploitation des bases et de l'analyse.....	13
.4 Débat.....	14
.V Les usages du numérique dans les pratiques sociales.....	17
.1 Les usages du numérique étudiés à partir de l'enquête auprès des ménages sur les technologies de l'information et de la communication (Tic).....	17
.2 Les usages du numérique dans les pratiques culturelles.....	19
.3 Accès à l'e-administration des personnes en difficulté.....	20
.VI Proposition d'avis.....	25
.VII Réponse de la statistique publique aux avis de moyen terme 2014-2018 du Cnis et programme de travail 2017.....	26

Liste des participants

Participants	Organismes
Isabelle ANXIONNAZ	Secrétariat général du Conseil national de l'information statistique (Cnis)
Denis ARSAC	Ministère de la cohésion des territoires
Typhaine AUNAY	Ministère de l'intérieur
Justine BARANGER	Défenseur des droits
Violaine BONNEVILLE	Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) Île-de-France. Comité régional pour l'information économique et sociale (CRIES)
Elizabeth BROWN	Institut national d'études démographiques (Ined)
Sébastien CANCEL	Secrétariat général du Conseil national de l'information statistique (Cnis)
Chantal CASES	Institut national de la statistique et des études économiques (Insee). Direction des statistiques démographiques et sociales
Mathieu CHARTON	Conseil départemental de Seine-Saint-Denis
François CLANCHÉ	Ministère de l'intérieur. Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI)
Stéphanie CONDON	Institut national d'études démographiques (Ined)
Alice DEBAUCHE	Université de Strasbourg. Institut national d'études démographiques (Ined)
Laurence DEBRINCAT	Syndicat des transports en Île-de-France (Stif)
Sylvie DRUELLE	Institut national de la statistique et des études économiques (Insee). Île-de-France
Patrice DURAN	École normale supérieure. Président du Conseil national de l'information statistique (Cnis)
Claire GAULTIER	Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav)
Sandra HOIBIAN	Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (Crédoc)
Lionel JANIN	France Stratégie
Adrien JIMENEZ	Union sociale pour l'habitat
Marc LAGET	Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET)
Dominique LIBAULT	Ministère des solidarités et de la santé. Direction de la sécurité sociale
Yara MAKDESSI	Secrétariat général du Conseil national de l'information statistique (Cnis)
Tahiry MARCEL	Confédération française démocratique du travail (CFDT)
Françoise MAUREL	Secrétariat général du Conseil national de l'information statistique (Cnis)
Mathilde MENENTEAU	Union sociale pour l'habitat
Anne-Éole MÉRET-CONTI	Syndicat des transports en Île-de-France
Edwige MILLERY	Ministère de la culture
Bénédicte MORDIER	Institut national de la statistique et des études économiques (Insee). Division conditions de vie des ménages
Nicolas ORSINI	Ministère de la Culture
Christelle PAULO	Syndicat des transports en Île-de-France (Stif)
Dominique PLACE	Ministère de la transition écologique et solidaire. Service de la donnée et des études statistiques (SDES)
Gaétan POLARD	Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)

Alexia RICARD	Réseau Quetelet. Centre national de la recherche scientifique (CNRS)
Cyril RIZK	Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP)
Marie SALA	Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET)
Amandine SCHREIBER	Institut national de la statistique et des études économiques (Insee). Statistiques démographiques et sociales
Marion SELZ	CNRS, association Pénombre. Société française de statistique
Bernard SUJOBERT	Confédération générale du travail (CGT)
Stéphane TAGNANI	Secrétariat général du Conseil national de l'information statistique (Cnis)
Magda TOMASINI	Institut national d'études démographiques (Ined)
Gilles TOUTIN	Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET)
Micheline UNGER	Droit au logement (DAL)
Loup WOLFF	Ministère de la culture. DEPS

.I INTRODUCTION

Dominique LIBAULT, Président

Bonjour à tous. Je salue la présence à mes côtés de Patrice Duran, président du Cnis, qui a récemment succédé à Yannick Moreau et qui nous fait le plaisir de participer à cette séance.

.II EXAMEN POUR AVIS D'OPPORTUNITÉ DES PROJETS D'ENQUÊTES STATISTIQUES

.1 Enquête globale transports en Île-de-France

Laurence DEBRINCAT, STIF

Nous sollicitons l'avis d'opportunité pour la réalisation de la nouvelle Enquête globale Transport (EGT), dénommée Horizon 2020, qui se déroulera de 2018 à 2022. Il s'agit de la seule enquête portant exclusivement et de manière détaillée sur la mobilité des franciliens à l'intérieur de la région. Elle a été réalisée à plusieurs reprises depuis 1976, la dernière datant de 2010.

Sa méthodologie est homologuée par le centre d'études et de recherche sur la mobilité et l'aménagement (CEREMA). Elle était réalisée par l'Insee jusqu'en 2001 sous la maîtrise d'ouvrage de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement (DRIEA-IF). En 2010, le STIF, en tant qu'autorité organisatrice de la mobilité en Île-de-France, est devenu maître d'ouvrage de cette enquête qui avait été confiée à TNS-Sofres, avec un co-pilotage STIF-DRIEA. Il s'agit d'une enquête portant sur la mobilité des franciliens de cinq ans et plus, invités à décrire l'intégralité des déplacements qu'ils ont effectués la veille du jour d'enquête. Nous interviewons ces personnes lors de jours de semaines, le samedi ou le dimanche.

Cette enquête est importante pour connaître la mobilité des franciliens et son évolution, ce qui est extrêmement précieux pour les décideurs de la mobilité en Île-de-France, qu'il s'agisse des élus ou des opérateurs de transport, notamment. Elle nous sert, de manière très pratique, à construire les lois comportementales qui sous-tendent nos modèles de prévision de trafic. Ces modèles servent notamment au dimensionnement des projets. Nous avons actuellement un programme de 36 milliards d'euros de grands projets de transports collectifs en cours. Ces modèles servent par exemple à dimensionner la largeur des quais. L'enquête nous servira à évaluer l'atteinte des objectifs du plan de déplacement urbain en Île-de-France, qui porte actuellement sur la période 2010-2020. Plus généralement, elle nous permettra d'aller plus finement dans la connaissance des territoires et de répondre à une demande de connaissance croissante des collectivités franciliennes. Elle va aussi alimenter la recherche ; nombreuses sont les études qui utilisent cette enquête.

Christelle PAULO, STIF

L'enquête globale transport est une enquête unique, essentielle à la définition des politiques de transport en Île-de-France. C'est une enquête spécifique, complémentaire d'autres sources de données existantes : les données de comptage (comptage routier, comptages réalisés sur les réseaux de transport collectif, qui offrent une vision par mode), l'enquête Mobilité des personnes, pilotée par le ministère de l'Environnement, (permet des comparaisons nationales mais n'offre pas aujourd'hui de connaissance fine à l'échelle des territoires) ; le recensement de la population contient des informations sur la mobilité cependant limitées aux déplacements domicile-travail et domicile-études. Ces sources s'avèrent donc insuffisantes pour fournir une vision globale, ni une vision fine à l'échelle des territoires franciliens. Dans le cadre de l'enquête globale transport, nous avons établi un plan de sondage en découpant l'Île-de-France en 109 zones. Ces zones ont été définies en suivant la nouvelle organisation en établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de la région, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2017. Elle va nous permettre de fournir des indicateurs de mobilité statistiquement fiables à l'échelle de chacune de ces zones.

Par rapport à la précédente EGT 2010, pour celle de 2020 a été mis en place un certain nombre d'évolutions méthodologiques, avec notamment le développement d'un outil informatique de recueil qui va faciliter le recueil effectué par les enquêteurs et améliorer la qualité des données, avec des contrôles de cohérence en temps réel. Elle offrira aussi la possibilité de répondre par Internet (en questionnaire auto-administré) pour augmenter les taux de réponse et diminuer à moyen et long termes le coût de l'enquête. Il est également prévu dès 2019 un complément d'enquête par smartphone. L'ensemble de ces évolutions ont pour objectif d'enrichir les résultats de l'enquête, d'en améliorer la qualité, de diminuer les coûts et d'initier progressivement un mode de recueil en continu. Ces évolutions méthodologiques ont fait suite à une étude préliminaire, réalisée et validée par un comité scientifique.

Le scénario objectif dont nous partons vise à enquêter 45 000 personnes sur cinq ans, avec deux modes de collecte :

- en face-à-face, avec l'aide d'un logiciel (CAPI) : tous les membres du ménage seront interrogés à leur domicile par un enquêteur professionnel ;
- un mode auto-administré en ligne : un individu tiré au sort dans le ménage pourra répondre au questionnaire en ligne, avec la possibilité, pour certaines catégories de la population, de se faire aider (notamment les plus jeunes).

Le temps de réponse est estimé actuellement à une vingtaine de minutes par personne.

Dans le scénario objectif, nous envisageons, la première année, d'enquêter 11 000 personnes par CAPI et de faire un test de recueil par Internet. Si le test s'avère concluant, dès la deuxième année, 2 840 personnes seront enquêtées par Internet. Ce nombre augmentera progressivement pour atteindre 4 400 personnes à l'issue de la cinquième année. En moyenne, 8 600 personnes seront enquêtées chaque année entre la deuxième et la cinquième année de l'enquête.

Nous avons également prévu un scénario de repli, dans le cas où le test Internet réalisé la première année ne s'avérerait pas concluant, notamment s'il n'apportait pas toutes les garanties de fiabilité statistique que nous exigeons. Dans cette hypothèse, l'enquête serait faite sur trois ans. La deuxième année, nous aurions un peu plus de 16 000 personnes enquêtées, de même que la troisième année.

Le STIF a souhaité être accompagné par un prestataire sur le plan de la méthode statistique. Une vigilance particulière sera apportée au suivi des taux de chute, avec un suivi d'indicateurs hebdomadaire, mensuel ainsi qu'un rapport annuel, permettant de réorganiser les choses rapidement en cas de mauvais résultats. Une attention particulière est également portée au dimensionnement des échantillons et notamment à la taille de l'échantillon à mettre en collecte, qui est prévu de trois à quatre fois supérieure à celui du nombre de répondants souhaité.

Le pilotage de l'enquête est assuré par le STIF. Le budget s'élève à 6,5 millions d'euros, dont 2 millions d'euros de financement apportés par l'État à travers la DRIEA et 4,5 millions d'euros de financement du STIF. Nous avons un comité scientifique, qui regroupe des experts en méthodes d'enquête et des experts en mobilité, notamment les membres du CEREMA, de l'Insee, des laboratoires de recherche de l'Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (IFSTTAR), du Laboratoire ville mobilité transport (LVMT), du Laboratoire aménagement économie transports (LAET), de l'Agence d'urbanisme d'Île-de-France (IAU-Idf) et de la DRIEA. Des échanges réguliers sont prévus avec les partenaires utilisateurs de l'enquête dans le cadre de groupes de travail de l'OMNIL (observatoire de la mobilité en Île-de-France), qui regroupe une vingtaine de partenaires, dont les départements d'Île-de-France, la RATP, la SNCF, la société du Grand Paris, l'IAU et l'agence d'urbanisme de Paris Île-de-France.

Nous prévoyons de réaliser l'enquête pilote en septembre-octobre 2017. La collecte sur le terrain démarrera en janvier 2018. Elle doit se terminer en décembre 2022, hors vacances scolaires.

Nous demandons l'avis d'opportunité pour cette enquête globale transport sur les cinq années d'enquête, de 2018 à 2022. Merci.

Dominique LIBAULT

Merci. J'ouvre le débat.

Bernard SUJOBERT, CGT

Merci pour la présentation, écrite et orale, que vous avez faite. Le document est très clair et très intéressant. Cette enquête est soumise au CRIES d'Île-de-France (comité régional pour l'information économique et sociale). Je me suis demandé pourquoi ce projet nous était soumis aujourd'hui. Ce n'est pas une question malveillante, d'autant plus que la CGT est favorable à des instances de concertation au niveau régional, au plus près des endroits où se posent des questions d'information économique et sociale.

Le projet présente un coût, que vous avez évoqué, pour des enjeux que vous avez également mis en lumière. Ceci me rappelle une réflexion qu'avait faite Monsieur Fragonard lors d'une rencontre du Cnis, il y a quelques années qui disait que l'information statistique avait un coût mais qu'elle était tout à fait rentable. Je crois que nous sommes là dans ce cas d'espèce. J'espère que les résultats démontreront cette rentabilité, par exemple s'ils permettent de construire des quais ayant une largeur suffisante pour accueillir les flux de voyageurs attendus, comme cela a été évoqué précédemment. C'est une réflexion générale.

L'unité est le ménage ordinaire. Même remarque que précédemment, les ménages non-ordinaires en sont donc écartés. Mais il est possible qu'ils ne génèrent pas un flux de transport très important.

Vous évoquez une liste de destinataires de fichiers détail. Cette liste est impérative, avec toutefois la mention de plusieurs « etc. », ce qui laisse un peu de champ. Surtout, quel est l'accès aux données pour des chercheurs ne figurant pas dans votre liste, en application des règles qui ont été mises en place afin de faciliter l'accès, tout en veillant au respect des garanties prévues.

Micheline UNGER, Droit au logement

Ce que je reproche aux projets d'aménagement du Grand Paris par le STIF c'est l'absence d'un réel bilan des inconvénients pour les riverains. Des bâtiments ont été fragilisés et de gros problèmes liés au bruit ont été constatés. L'enquête est intéressante mais elle ne met pas en évidence non plus la conséquence des destructions d'immeubles, qui vont avoir lieu du fait de l'aménagement des trajets, sans que ceci n'ait été discuté avec les habitants. Des choix politiques de destruction de cités ont été faits. Or il n'est pas certain que les choix faits pour améliorer le système de transport au sein d'Île-de-France n'aient pas pu éviter ces destructions. Les habitants ne sont pas informés au préalable et n'apprennent la destruction de leur immeuble qu'au moment où elle doit avoir lieu. Je pense à Romainville, où il a été décidé de détruire toute une cité pour faire passer certaines voies de RER et TER. N'est-il pas possible, dans votre enquête, d'aller au plus près des habitants qui seraient concernés par des évolutions de desserte pour recueillir leur perception ?

Dominique LIBAULT

J'ai aussi une question. Si je comprends bien, il s'agit d'une enquête qui porte sur la mobilité des ménages résidant en Île-de-France afin, notamment, de déterminer la largeur des quais. Or les équipements ne sont pas utilisés seulement par les ménages franciliens, il existe notamment une mobilité concernant des ménages résidant hors d'Île-de-France, et qui viennent y travailler. Comment cet aspect est-il pris en compte ?

Laurence DEBRINCAT

Nous sommes passés au CRIES et sollicitons aujourd'hui l'avis du Cnis, car nous aimerions aller au comité du secret et au comité du label, afin que l'enquête soit labellisée et que nous ayons accès au tirage de l'échantillon des ménages et des personnes qui seront interrogés par l'Insee. Cela nous permettrait d'asseoir la qualité statistique de l'enquête.

C'est une enquête d'ampleur. Nous avons effectivement la chance de pouvoir consacrer, au STIF, des moyens financiers importants aux études et enquêtes, qui fondent les politiques de déplacement en Île-de-France décidées par notre Conseil. Nous nous efforçons de justifier ces moyens en recherchant la plus grande qualité de nos enquêtes et des résultats qui en sont issus.

Effectivement, les non-franciliens ne figurent pas dans les modèles mais nous savons où se trouvent les non-franciliens en Île-de-France. En réalité, leurs volumes, en Île-de-France, sont marginaux par rapport à ceux des franciliens. Ils ne sont pas marginaux en certaines portions du réseau. Les touristes et visiteurs d'affaires sont localisés en certains endroits assez spécifiques de la région. Nous en tenons compte au moment de dimensionner les infrastructures.

L'enquête n'est pas suffisamment détaillée pour recueillir le ressenti de l'ensemble des franciliens sur chacun des territoires, puisque cela reste une enquête par sondage. Soyez assurés toutefois que lors de la conception de chaque grand projet d'infrastructure, nous nous efforçons de minimiser les parcelles impactées et les destructions de bâti, ce qui conduit parfois à un renchérissement du coût des projets.

Anne-Eole MERET-CONTI, STIF

L'enquête globale transport (EGT) suit une certaine méthodologie qui s'appuie sur l'interrogation des ménages ordinaires, car les fichiers de tirage concernent les ménages ordinaires. Nous avons prévu pour l'EGT 2020 d'ajouter des ménages non ordinaires, à savoir les résidences étudiantes et les foyers de jeunes travailleurs. Ce sera un premier test. S'il s'avère concluant, nous étendrons le dispositif à d'autres types de personnes.

Nous avons listé les destinataires des fichiers détails, que nous avons signalés dans notre déclaration à la CNIL. Pour l'enquête 2010, nous avons fourni les fichiers détails à l'ensemble des chercheurs qui nous le demandaient, sous réserve d'une convention et qu'eux fassent une déclaration à la CNIL pour traiter ces fichiers. Tous les résultats sont diffusés sur notre site Internet ou auprès des collectivités, à la demande du STIF. Nous fournissons des chiffres agrégés à la demande.

Françoise MAUREL, secrétaire générale du Cnis

Je pense que dans le cadre des fichiers d'enquêtes statistiques ayant obtenu le label de la statistique publique, la procédure de mise à disposition de données auprès des chercheurs ne passe pas par convention : elle consiste généralement à transférer un fichier anonyme au centre Quetelet, qui se charge de mettre les données à la disposition des chercheurs, ce qui assure une information globale de tous les chercheurs. Cela semblerait préférable.

Anne-Eole MERET-CONTI

Les données de l'enquête de 2010 ont été mises sur le réseau Quetelet par la DRIEA. Nous répondons aux demandes par le biais de conventions.

La commission émet un avis d'opportunité favorable.

.2 Enquête SRCV : Module complémentaire 2018 sur les privations matérielles et sur le bien-être – Extension de l'enquête dans les Dom

Amandine SCHREIBER, Insee

J'ai l'honneur de solliciter l'avis d'opportunité du Cnis pour le module secondaire 2018 adossé à l'enquête SRCV (Statistiques sur les Ressources et les Conditions de vie), dispositif qui correspond à la partie française du système statistique européen connu sous le sigle EU-Silc. Ce dispositif, organisé par la division « Revenus et Patrimoines des ménages » de l'Insee, en collaboration avec la division « Conditions de vie des ménages », a été mis en place en 2004. Depuis 2005, un module secondaire est adossé à l'enquête principale, sur une thématique qui varie chaque année (par exemple, mobilité sociale, participation sociale, conditions de logement). Le module relatif au bien-être a été passé en 2013 et sera reconduit sous une forme similaire en 2018.

L'objectif de ce module est de mieux connaître le lien entre les conditions de vie et le bien-être ressenti, en recueillant des données sur le bien-être perçu, la satisfaction dans la vie en général et dans d'autres domaines de la vie (le travail, les relations avec la famille, les amis, le sentiment de solitude éventuel, bonheur, la tristesse). Un autre objectif vise à finaliser un module « bien-être » qui sera posé tous les six ans dans le cadre de la refonte du dispositif Silc à l'horizon 2020.

Comme l'enquête principale, le module secondaire est soumis à un règlement européen. Les États membres de l'Union ont l'obligation de produire les variables cibles référencées dans les règlements. Le Cnis a délivré en décembre 2013 un avis d'opportunité pour les enquêtes de 2014 à 2018. Le module secondaire 2018, lui, fait l'objet d'un règlement depuis février 2017. Des travaux sont en cours d'exploitation concernant le module secondaire de 2013. Ils ont permis à Eurostat, en particulier, de publier un ouvrage comparant les différents pays entre eux.

L'extension dans les DOM de l'enquête SRCV aura lieu en 2018, jusqu'à présent le champ de l'enquête correspond à la France métropolitaine. Il s'agit d'une enquête en panel avec neuf vagues. En 2018, de façon ponctuelle à ce stade, elle sera étendue aux quatre DOM historiques (Guadeloupe, la Réunion, Martinique, Guyane) suite à une demande de la DGOM, avec un échantillon de 2 000 fiches adresses par DOM afin de pouvoir exploiter les résultats au niveau de chaque département. Le protocole sera identique à celui de l'enquête principale, avec une collecte toutefois élargie de mai 2018 à décembre 2018 (contre mai à juin pour l'enquête en métropole). Le questionnaire sera aussi proche que possible de celui de la métropole, sans réinterrogation. L'objectif est de mesurer la pauvreté en termes de conditions de vie et la pauvreté monétaire dans les DOM. Il s'agit aussi de tester une extension future aux DOM qui sera envisagée après la refonte de l'enquête.

En perspective, la refonte du dispositif SRCV doit avoir lieu à l'horizon 2020. La concertation débutera au 1^{er} trimestre 2018 pour la conception du nouveau questionnaire. La division « Revenus et Patrimoines » lance un appel à contribution qui s'adresse à toute personne qui serait intéressée pour participer à la concertation sur ce nouveau dispositif. Les coordonnées de Lucie Calvet vous sont communiquées dans le diaporama.

Bernard SUJOBERT

Le module que vous venez de présenter est intitulé « bien-être ». Dans la présentation du programme de travail de l'ensemble des services pour 2017 (joint aux documents préparatoires à cette séance) figurait l'annonce du module 2018, intitulé « qualité de la vie et le passé sans domicile », ce qui annonçait une partie relative au logement. Le fait que vous ayez écarté le thème du logement, pour un motif que vous aviez précisé, constitue une surprise. Il existe bien sûr d'abondantes publications à partir de l'enquête Logement 2013. Néanmoins, il aurait pu être intéressant de disposer, cinq ans après, d'un focus sur le logement.

La question du bien-être vient de la commission Stiglitz-Sen-Fitoussi. Vous indiquez que le thème du bien-être avait été retenu en 2013 et que les résultats sont en cours d'exploitation. Nous pouvons donc nous poser la question de l'intérêt du sujet s'il n'a pas été exploité plusieurs années après le terrain.

Une remarque sur le thème du logement (bien que celui ne soit pas traité ici), l'enquête n'est réalisée qu'auprès des ménages ordinaires, ce qui pose le problème de l'exclusion des ménages non-ordinaires. Or, il serait intéressant de connaître le sentiment de bien-être de cette partie de la population (si toutefois le concept de « bien-être » est pertinent ici).

Nous sommes ici sollicités pour rendre un avis d'opportunité sur des modules secondaires mais nous perdons, au fil du temps, la cohérence d'ensemble. Les modules que vous présentez ont déjà été retenus pour être débattus ici. Qu'en est-il de ceux qui ont été écartés pour telle ou telle raison ? Il y a là un biais de sélection un peu gênant pour un organisme de concertation tel que le Cnis.

Amandine SCHREIBER

Effectivement, les questions sur le logement étaient facultatives et n'ont pas été retenues dans la mesure où il y avait déjà un certain nombre d'éléments dans l'enquête Logement. Elles feront partie, dans le cadre de la refonte, des modules « tournants », tous les six ans. Il est prévu un petit module « qualité de la vie » et un module « conditions de logement ». Dans la mesure où il s'agissait de re-tester les questions formulées, cela n'a pas été retenu dans le cadre du module secondaire.

En ce qui concerne le module bien-être, des exploitations sont en cours. Le module secondaire 2013 avait aussi des vertus méthodologiques. Nous avons passé un peu plus de temps que sur d'autres sujets afin de comparer par exemple le bien-être eudémonique et le bien-être hédonique. Ce sont tout de même des sujets qui méritent toute notre attention.

La commission donne un avis d'opportunité favorable à cette enquête.

.3 Enquête mensuelle de conjoncture

Amandine SCHREIBER

Je sollicite l'avis du Cnis pour un renouvellement, pour une période de cinq ans, de l'avis d'opportunité de l'enquête mensuelle de conjoncture CAMME.

Cette enquête est issue d'un dispositif mis en place par l'Insee en 1958. Depuis 1972, elle est harmonisée dans le cadre communautaire européen. Semestrielle à l'origine, elle est devenue mensuelle en 1987 et constitue aujourd'hui l'une des onze enquêtes de conjoncture réalisées par l'Insee au sein du système européen harmonisé des enquêtes de conjoncture.

Cette enquête vise à recueillir la perception de la conjoncture par les ménages, c'est-à-dire leur perception de la situation économique générale et de leur propre situation économique. Elle est réalisée par téléphone auprès d'un échantillon rotatif sur trois mois, avec un renouvellement par tiers et un échantillon entrant de 1 100 à 1 200 ménages selon les mois. Il s'agit de connaître l'opinion des ménages sur leur environnement économique général (évolution passée de la situation économique générale en France, perspectives futures, perception de la situation en termes de chômage, d'inflation, de niveau de vie et d'opportunités d'achat) ainsi que leur situation économique personnelle (situation financière actuelle du ménage, évolutions passées, perspectives futures, intentions d'achat des ménages, capacités d'épargne, notamment). Il s'agit d'étudier et d'anticiper les comportements des ménages en matière de consommation et d'épargne et de construire un indicateur synthétique de confiance des ménages dans la situation économique.

La collecte des données est organisée par la division « Conditions de vie des ménages », en partenariat avec le pôle des enquêtes nationales auprès des ménages de Nancy, selon un calendrier strict fixé par la

Commission européenne, avec une transmission des données autour du 20 de chaque mois et une transmission parallèle au département de la conjoncture, chargé du calcul et de la diffusion de l'indicateur synthétique et des soldes d'opinion. La diffusion est assurée par le biais d'une information rapide, qui paraît chaque fin de mois et qui commente la confiance des ménages, souvent médiatisée sous le terme de « moral des ménages ».

L'enquête est également utilisée en conjoncture, du fait d'une corrélation étroite entre la confiance des ménages et leur pouvoir d'achat. La confiance est utilisée comme indicateur avancé du pouvoir d'achat et l'enquête permet de réaliser des prévisions de dépenses de consommation. A titre d'illustration, la forte réaction de la confiance des ménages aux événements économiques et politiques se traduit par des bulles d'optimisme observables sur longue période lors de chaque élection nationale. Ce fut encore le cas ce mois-ci puisqu'en mai 2017, la confiance des ménages a retrouvé un niveau inédit depuis 2007.

Nous collectons aussi des plateformes CAMME, c'est-à-dire des enquêtes très courtes, d'une vingtaine de questions, sur des thèmes liés à l'actualité ou à la conjoncture. Trois plateformes sont en cours de collecte. L'une d'elles, portant sur le logement, est collectée en avril et en octobre depuis 2008. Une autre porte sur les pratiques environnementales et les opinions des ménages en la matière. Elle est réalisée pour le SOeS depuis 2009 et collectée en novembre. Une troisième, plus récente, a été mise en place en juin 2016 et fait l'objet d'une collecte à un rythme trimestriel pour le Cepremap sur le thème du bien-être. Nous testons cette plateforme sur une période de deux ans.

Par ailleurs, des expérimentations ont eu lieu ou sont en cours sur cette enquête CAMME. Nous avons réalisé une enquête méthodologique par Internet en 2015, avec trois vagues d'entrants (mai, juin, juillet) pour cinq mois de test. Le bilan est en cours de finalisation. Nous constatons d'ores et déjà un taux de réponse trop faible en première interrogation pour utiliser Internet dans la production courante, même s'il existe des possibilités de l'utiliser, à terme, en réinterrogation.

Une autre expérimentation en cours depuis ce mois consiste à utiliser les données téléphoniques issues de la base de sondage, à savoir la taxe d'habitation. Actuellement, nous tirons notre échantillon de sondage dans le fichier de la taxe d'habitation, puis recherchons leur numéro de téléphone dans l'annuaire des pages blanches. Après accord de la CNIL et de la DGFIP, nous testons l'utilisation directe des numéros des données téléphoniques issues de la base de sondage.

Micheline UNGER

A quelle heure sont effectués les appels téléphoniques, dans le souci de toucher différentes populations (y compris des ménages qui travaillent dans la journée ou en horaires décalés) ?

Amandine SCHREIBER

Les enquêteurs de l'Insee ont pour consigne de tester plusieurs horaires pour joindre les ménages, en particulier en fin de journée. Des coupons peuvent aussi être adressés aux ménages afin qu'ils nous indiquent eux-mêmes à quelles plages horaires nous aurions davantage de chances de les joindre.

En réalité, la plus grande difficulté que nous rencontrons aujourd'hui a trait à la couverture des enquêtes téléphoniques. Nous ne retrouvons que dans 35 % des cas le numéro du ménage dans les pages blanches, d'où l'intérêt des opérations méthodologiques recourant à Internet ou aux numéros de téléphone fournis dans la taxe d'Habitation. Nous passons alors de 35 % à 70 % d'une population potentiellement couverte, à la faveur de l'utilisation, en particulier, des numéros de téléphone portable, qui sont parfois renseignés dans les fichiers fiscaux.

La commission émet un avis d'opportunité favorable.

.III Demande d'accès à des sources administratives au titre de l'article 7bis de la loi 1951

Demande d'accès de l'Insee, Pôle de service de l'action régionale (PSAR) Emploi-Population à des données de la Drees (enquête EHPA 2015 auprès des établissements d'hébergement pour personnes âgées).

Françoise MAUREL

Je rappelle que les demandes d'accès à des sources administratives sont de droit pour le service statistique public en vertu de la loi de 1951. En l'espèce, la demande émane de l'Insee, plus précisément d'un pôle de service de l'action régionale situé à Lille, qui travaille sur les questions d'emploi et de population. Elle

s'adresse principalement à la Drees, qui détient une enquête administrative, l'enquête EHPA, réalisée auprès des établissements d'hébergement pour personnes âgées.

Les objectifs du traitement prévu par l'Insee portent sur des exploitations à caractère plutôt méthodologique afin de constituer un outil de projection des personnes âgées dépendantes, avec une exploitation jusqu'au niveau départemental, ce qui constituerait une innovation au regard de ce qui a été fait jusqu'à présent. Les travaux sont plutôt de nature méthodologique mais donneront lieu, après utilisation de l'outil, à des publications de l'Insee, sans doute au niveau régional.

.IV Point d'information. Présentation des résultats de l'enquête Violences et rapports de genre (Virage) en métropole

.1 Objectifs et enjeux méthodologiques

Elizabeth BROWN, Ined

L'enquête « violences et rapports de genre, contextes et conséquences des violences subies par les femmes et les hommes », a reçu l'avis d'opportunité du Cnis en novembre 2013. Dans les documents préparatoires figurent les premières publications de cette enquête, à savoir un numéro de *Populations & Sociétés*, paru en novembre 2016, ainsi qu'un document de travail plus complet paru en janvier 2017.

L'élaboration du projet date de 2010, suite à une initiative de chercheuses de l'Ined, coordonnée alors par Christelle Hamel. Le projet devait répondre aux besoins exprimés par les pouvoirs publics, associations et instances internationales. Il s'agissait d'actualiser et d'approfondir les données issues de la précédente enquête sur ce thème, à savoir l'enquête nationale sur les violences envers les femmes (Enveff), première enquête nationale de ce type, réalisée en 2000. Il s'agissait aussi de se placer dans les standards internationaux de mesure des violences fondées sur les rapports de genre.

Nous souhaitons produire une typologie des violences en vue d'explorer leurs conséquences sociales, économiques, en termes de santé, en termes de résidence, sur le plan professionnel et d'analyser les trajectoires des victimes.

Deux enjeux méthodologiques ont été identifiés : d'une part, comparer l'estimation de la prévalence entre les enquêtes ; d'autre part, interroger les hommes et comparer les résultats obtenus avec ceux obtenus auprès des femmes.

Nous souhaitons approfondir les connaissances sur différents sujets : les enfants dans les situations de violence conjugale ; les violences intrafamiliales dans l'enfance et l'adolescence (différents travaux ont mis en évidence des répercussions à long terme de violences subies très tôt dans la vie sur le mode de vie des personnes et leur éventuelle exposition à l'âge adulte) ; les violences au travail ; ainsi que les violences au sein de populations minoritaires peu représentées dans un échantillon classique (populations migrantes, homosexuelles ou en situation de handicap).

Une évolution importante par rapport à la première enquête nationale sur ce thème a consisté à élargir le champ pour intégrer les hommes et les personnes âgées de 60 à 69 ans (la précédente enquête couvrait les femmes âgées de 20 à 59 ans). Nous avons aussi exploré les liens entre les discriminations et les violences et ajouté des volets complémentaires sur les populations lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres (LGBT), les populations étudiantes et les personnes ayant recours aux services d'associations de soutien aux victimes de violence.

Nous avons également introduit des questions sur la gravité des faits déclarés par les victimes, ce qui nous a permis de moduler de façon importante les résultats bruts obtenus, en termes d'effectifs. Nous avons aussi mieux décrit les conditions de vie des enfants dans les situations de violence conjugale.

La réponse au questionnaire durait environ une heure, avec une première partie importante (environ vingt-cinq minutes) portant sur les conditions et modes de vie des personnes (logement, emploi, qualification et revenus, expériences de vie conjugale et la famille actuelle, événements dans l'enfance, l'adolescence et au début de la jeunesse, avec en particulier la saisie de l'âge aux étapes considérées comme marquant le passage à l'âge adulte : fin des études, premier emploi, premier mariage ou première vie en couple). Des questions portaient aussi sur la sociabilité, la vie quotidienne, avec une importante série de questions sur la sexualité et la santé sexuelle.

Le module santé, d'une durée de sept minutes, approfondit en particulier le thème des dépressions et épisodes dépressifs majeurs.

Cinq modules se réfèrent à différents espaces de vie et aux violences ayant pu se produire dans ces espaces au cours des douze mois précédents :

- vie étudiante ;
- vie professionnelle ;
- espace public ;
- vie en couple ;
- relations éventuelles avec un ex-conjoint.

Puis un module sur les relations avec la famille et les proches, couvre l'ensemble de la vie entre la petite enfance et la date de l'enquête.

Un dernier module rappelle les principales violences subies durant la vie avant les douze derniers mois, avec le même découpage thématique que celui décrit précédemment.

.2 Méthodologie et bilan de la collecte

L'enquête principale a été collectée en multimode (entretiens téléphoniques et possibilité de remplir un questionnaire Internet en cas de refus de l'échange téléphonique), entre le février et novembre 2015 auprès d'un échantillon représentatif de la population âgée de 20 à 69 ans (15 000 femmes et 12 000 hommes), vivant en ménage ordinaire en France métropolitaine. Elle a été réalisée par 67 enquêtrices et 43 enquêteurs de l'Institut de sondages MV2, sélectionné dans le cadre d'un appel d'offres européen. Huit semaines de formation ont eu lieu au total pour l'ensemble des équipes de cet institut assurées conjointement par des personnels de l'institut de sondage et des chercheurs de l'Ined.

L'échantillon a été constitué par une génération aléatoire des numéros de téléphone, sur les indicateurs allant de 01 à 07 et 09. Il s'agissait d'une génération de numéros fixes et de « mobiles exclusifs », définis de façon à interroger sur mobile des personnes qui pouvaient disposer d'une ligne fixe mais disaient ne pas s'en servir en usage courant, en particulier lorsqu'ils ne connaissaient pas le numéro d'appel – ce qui est aujourd'hui fréquent, notamment parmi les jeunes. Une comparaison des numéros fixes a été effectuée avec l'annuaire inversé afin d'éliminer tous les numéros ne correspondant pas à des numéros ordinaires. Dans la mesure du possible, des contacts avaient été pris avant les appels. S'il s'agissait d'un appel sur ligne fixe et si l'adresse avait été retrouvée sur l'annuaire inversé, une lettre d'information était envoyée environ dix jours avant l'appel. S'il s'agissait d'un numéro de mobile, un SMS était envoyé la veille de l'appel.

Une fois qu'une personne du ménage avait décroché le téléphone, s'opérait une sélection aléatoire (par la méthode Kish) de la personne interrogée au sein du logement, après vérification de l'éligibilité des personnes.

Nous avons fortement mobilisé les enquêteurs et enquêtrices afin d'inciter les personnes à répondre. Les appels étaient passés avec un affichage des numéros commençant par 06, ce qui est mieux accepté. Ils étaient reproduits jusqu'à vingt fois si personne ne décrochait. Un rappel des ménages était effectué si le premier interlocuteur ayant décroché ne parlait pas français ou formulait des réponses qui semblaient incohérentes. Une procédure de rappel des refus a aussi été mise en place. Enfin, des lettres de relance étaient envoyées lorsque l'adresse du ménage était connue.

Le suivi des enquêteurs et enquêtrices a constitué un travail important, s'agissant d'un sujet particulièrement sensible, avec des réponses parfois difficiles à gérer pour les enquêteurs et enquêtrices eux-mêmes. Les membres de l'équipe Virage assuraient une présence quasi-quotidienne auprès des encadrants et enquêteurs de l'institut de sondage. Un journal de terrain a été tenu quotidiennement. Un tableau d'appréciation des enquêteurs et enquêtrices était également rempli régulièrement.

Des débriefings individuels ou collectifs étaient organisés à l'issue d'un entretien particulièrement difficile par exemple. Les débriefings collectifs ont eu lieu toutes les semaines, puis tous les quinze jours. Un accompagnement a aussi été apporté par une psychologue, qui a proposé des groupes de parole volontaires et des rendez-vous individuels à des personnes qui rencontraient quelques difficultés sur le terrain.

211 342 numéros de téléphone ont été composés. 30 % d'entre eux concernaient des lignes fixes avec adresse connue, 41 % des lignes fixes sans adresse connue et 29 % des lignes mobiles. 27 268 questionnaires complets et exploitables ont été obtenus (France métropolitaine, hors institutions). 77 % de ces questionnaires ont été collectés auprès de personnes contactées sur ligne fixe, 23 % auprès de personnes ayant répondu sur des lignes mobiles. 2 % des questionnaires ont été saisis sur Internet.

Dans l'échantillon (15 556 femmes et 11 712 hommes), on constate une surreprésentation, par rapport à la population vivant en métropole, des personnes de plus de 50 ans et une sous-représentation des personnes âgées de moins de 35 ans. La composition de l'échantillon, en termes de catégories sociales, présente les biais correspondant à ceux de la structure par âge.

Cette enquête principale a été complétée par des volets Internet s'adressant à des populations spécifiques. Quatre universités partenaires ont sollicité l'ensemble des étudiants inscrits dans des cycles de formation initiale. Nous avons obtenu au total près de 6 500 questionnaires complets sur ces quatre universités, ce qui représente 58 % des étudiants qui avaient bien voulu se connecter au moins une fois au questionnaire.

Les personnes LGBT ont été informées par les associations, les médias et les sites de rencontre, *via* les réseaux sociaux. Nous avons recueilli 7 114 questionnaires complets pour 10 600 connexions.

Le volet Virage Victimes avait vocation à solliciter des personnes ayant eu recours aux associations d'aide aux victimes. L'objectif n'était pas de constituer un échantillon représentatif, mais de comparer, de façon plus approfondie, les réponses de ces personnes à celles de l'échantillon principal.

.3 L'organisation de l'exploitation des bases et de l'analyse

Alice DEBAUCHE, Ined

Nous avons constitué la base de données complète en mars 2016 et mis en œuvre les opérations d'apurement, de tests de cohérence, la pondération des données et la codification des PCS (qui faisaient l'objet de nombreuses questions). Nous demandions aux personnes la PCS de leurs parents ou des personnes qui les accueillait lorsqu'elles avaient 14 ans, notamment pour déterminer les conditions de vie des personnes durant leur jeunesse.

L'enquête Virage dispose d'un groupe d'exploitation pluridisciplinaire de vingt-cinq chercheurs et représentants des organismes financeurs. Il s'est doté d'un Conseil scientifique présidé par Martine Bungener, du CNRS. Nous avons partagé la base de données principale avec le groupe d'exploitation le 15 avril 2016. Depuis lors, six réunions du groupe ont eu lieu, notamment pour la construction des variables intermédiaires et des indicateurs de violence (ce travail se poursuit).

Nous travaillons actuellement à la préparation d'un ouvrage devant paraître début 2018, avec pour objectifs de présenter les principaux résultats de l'enquête. Compte tenu de la thématique de celle-ci, l'ouvrage est destiné aux chercheurs mais plus largement aux acteurs sociaux, notamment les associations, qui nous ont beaucoup aidés pour la mise en œuvre de l'enquête, aux professionnels du travail social et aux médecins. Il s'agit d'une publication collective. L'ouvrage est coordonné par Elisabeth Brown, Magali Mazuy (de l'Ined également) et moi-même.

Il comptera quinze chapitres répartis en quatre parties :

- **Partie 1 : les aspects théoriques et méthodologiques**
Pourquoi faire une enquête sur les violences ?
La relation entre enquêteurs et enquêtés
- **Partie 2 : les violences dans les différents espaces de vie**
Les violences conjugales au cours des douze derniers mois
Les parcours des victimes de violences conjugales et post-conjugales
Les violences au travail
Les violences dans les études
Les violences dans les espaces publics (ce qui inclut notamment les transports)
Les violences dans la famille et dans l'enfance
- **Partie 3 : les violences transversales et le cumul de situations de violence**
Les violences sexuelles : typologie et trajectoires
Le cumul des situations de violence
Les liens entre état de santé et violences (avec un focus sur les personnes en situation de handicap)
- **Partie 4 : violences et populations minoritaires**
Les personnes lesbiennes, gays, bi et trans, à travers l'exploitation de la base principale
Migrations et violences

Les premiers résultats ont fait l'objet d'une publication le 25 novembre 2016 (le 25 novembre étant la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes), sous la forme d'un numéro de *Population & Sociétés* consacré aux viols et agressions sexuelles en France, publication qui a fait l'objet

d'une conférence de presse en présence de deux ministres à l'Ined. Un document de travail plus détaillé est paru en janvier 2017 ; il revient notamment sur la méthodologie de l'enquête et approfondit les premiers résultats sur les violences sexuelles.

.4 Débat

Bernard SUJOBERT

Je me souviens très bien de la présentation de l'enquête Virage en commission « services publics » du Cnis, qui était remarquable. Ce que vous avez présenté est tout à fait prometteur et très intéressant. Les résultats de Virage, en eux-mêmes, sont intéressants. Ils représentent aussi un volet de la victimation en général et constitueront à ce titre un point de comparaison avec d'autres outils d'appréciation de la victimation. Ceci plaide pour que cette confrontation ait lieu, au moment opportun, au sein de la commission « services publics », car c'est là que ce débat a été conduit régulièrement dans le cadre plus large du thème « sécurité - victimation ». Votre document méthodologique est très intéressant. La présentation Powerpoint l'est également et contient des présentations plus synthétiques. J'ai cherché la conférence de presse sur le site de l'Ined mais ne l'ai pas trouvée.

Marc LAGET, commissariat général à l'égalité des territoires (CGET)

Le nombre d'appels passés représente environ un huitième ou un dixième du nombre initial de numéros de téléphone identifiés. Savez-vous si ce biais a conduit à sous-estimer ou surestimer les violences du fait de ce biais de sélection ?

Elizabeth BROWN

S'agissant des numéros de téléphone qui n'ont pas abouti à un entretien, nous avons très peu d'informations sur la composition du ménage, sa catégorie professionnelle et sociale, etc. Comme l'illustre l'un des graphiques projetés, il existe effectivement un biais, qui est majoritairement lié à l'âge des répondants. Il est évidemment corrigé par des facteurs de pondération que nous appliquons aux résultats définitifs.

Pour l'instant, nous n'avons pas eu le temps d'analyser en profondeur le biais que l'on observe sur la structure des PCS. Il semble en grande partie lié au biais relatif à l'âge, qui est très classique. Les personnes plus âgées se trouvent plus souvent à domicile et ont davantage de temps pour répondre aux enquêtes. Elles sont donc souvent plus nombreuses dans l'échantillon que dans la population résidente.

Marc LAGET

Ceci laisse supposer que les personnes âgées subissent moins souvent les violences.

Alice DEBAUCHE

Tout dépend de quelles violences on parle. Dans la mesure où l'on enregistre les violences tout au long de la vie, les personnes les plus âgées ont en principe eu l'occasion d'en vivre davantage. Tout ceci est corrigé par les méthodes classiques.

Comme l'a indiqué Elizabeth, dans la mesure où nous n'avons pas d'information socio-démographique basique sur les ménages qui n'ont pas répondu, nous ne pouvons que faire des hypothèses quant à la prévalence des violences dans ces ménages. C'est une des limites de la méthodologie. Cela fait partie des points sur lesquels nous nous sommes beaucoup interrogés.

Chantal CASES, rapporteure de la Commission

J'ai assisté à une bonne partie de cette enquête à l'Ined. Nous nous sommes rendu compte qu'une proportion significative des numéros appelés correspondait à des numéros associés à de la domotique. Lorsque je suis partie de l'Ined, des travaux étaient conduits avec les opérateurs téléphoniques afin d'estimer la part de ces numéros. C'est loin d'être une proportion négligeable.

Elizabeth BROWN

Oui, je crois qu'ils représentaient 18 % à 20 % des numéros générés automatiquement.

Marion SELZ, CNRS, association Pénombre

Les personnes interrogées sur les violences sont-elles seulement interrogées en tant que victimes ou le sont-elles aussi en tant que témoins, voire acteurs ?

Alice DEBAUCHE

Un certain nombre de tests ont été faits, notamment à l'Institut de Démographie de l'Université de Paris I (IDUP), concernant les violences agies. Il existe des biais de réponse, notamment en fonction du genre, qui sont extrêmement importants. Dans des enquêtes tests réalisées auprès de populations étudiantes, les femmes déclaraient commettre plus de violences, notamment dans leur couple, que les hommes. Compte tenu de la durée déjà très longue du questionnaire, il n'était pas possible de traiter cet aspect.

Les personnes ne sont pas interrogées sur le fait d'avoir été elles-mêmes témoins de violences. En revanche, compte tenu d'une forte demande sur la question de la présence d'enfants en situation de violence conjugale, pour toutes les questions relatives aux violences dans le couple, nous avons demandé si les enfants étaient présents au moment de ces violences et s'ils y avaient assisté.

Marion SELZ

Je comprends que ce soit difficile d'ajouter un volet concernant les personnes ayant commis des violences et on imagine bien que de nombreux biais se font jour. Ce serait tout de même intéressant. Les témoins peuvent aussi avoir assisté à des violences dans de nombreux contextes différents et pas seulement en tant qu'enfants.

Alice DEBAUCHE

Je ne remets pas en cause l'intérêt de ces aspects. Cela dit, il fallait déjà une heure, en moyenne, pour répondre au questionnaire. Nous avons déjà dû effectuer des coupes dans des questions et modules qui nous semblaient importants. Il faudrait presque une autre enquête pour traiter les aspects que vous évoquez.

Elizabeth BROWN

En outre, lorsque nous avons voulu coupler dans un même questionnaire les violences agies et les violences subies (par exemple dans la pré-enquête Enveff à la Martinique), nous avons souvent constaté un abandon du questionnaire par les personnes interrogées.

Dominique LIBAULT

Existe-t-il des enquêtes similaires, avec des méthodes proches, dans des pays voisins, de façon à permettre des comparaisons ?

Alice DEBAUCHE

Il existe ou il a existé des méthodologies qui, sans être identiques, présentent un certain nombre de points de comparaison. Durant plusieurs années, un réseau européen a eu notamment pour mission de construire un mode de comparaison des enquêtes. D'après les travaux auxquels j'avais pu participer alors, cette comparaison s'avère extrêmement compliquée, ne serait-ce que parce que la notion de couple ne se construit pas de la même façon d'un pays à un autre. Lorsque nous voulons comparer des éléments de violences conjugales, nous sommes obligés de réduire la question au plus petit dénominateur commun, c'est-à-dire des couples mariés cohabitants, ce qui ne correspond pas aux standards internationaux, lesquels vont de plus en plus vers l'enregistrement des violences commises par le partenaire intime.

François CLANCHE, chef du service statistique ministériel de la sécurité intérieure

Je peux apporter un complément de réponse, au nom de l'ensemble de la maîtrise d'ouvrage (présente dans cette salle) de l'enquête Cadre de vie et Sécurité (CVS). Nous avons bien l'intention, au cours des mois et années à venir, d'analyser de façon approfondie les résultats de Virage, de les comparer avec ceux de CVS et de déterminer les conclusions à en tirer pour l'évolution de CVS.

S'agissant des comparaisons internationales, Eurostat, l'office européen de statistiques, anime depuis un peu plus d'un an un groupe de travail auquel la France (représentée par l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales – ONDRP) s'est associée afin d'essayer justement de construire un standard européen d'enquête sur les questions de violences de genre. Ce sujet est fortement poussé par la Commission européenne. Nous y apportons notre contribution. Peut-être une enquête standard européenne

se mettra-t-elle en place dans quelques années, auquel cas la maîtrise d'ouvrage de l'enquête CVS préciserait la façon dont la France peut s'y insérer.

J'avais par ailleurs une question sur la diffusion des résultats. Vous nous annoncez la publication d'un ouvrage très complet en 2018. En tant que financeur de l'enquête, cela me paraît un peu loin. Qu'est-il prévu d'ici là ? Le SSM SI (Sécurité intérieure) fait partie du groupe d'exploitation. Nous avons émis l'idée de la réalisation de quelques publications, en relation avec tous les autres partenaires. Peut-être d'autres partenaires ont-ils la même idée. Comment envisagez-vous l'exploitation de l'enquête en dehors de l'ouvrage et surtout avant la parution de celui-ci ?

Magda TOMASINI, directrice de l'Ined

Un Conseil scientifique a été mis en place pour l'exploitation de l'enquête, car celle-ci va produire des indicateurs de violence sur lesquels il est important que nous nous mettions tous d'accord afin de les utiliser de façon harmonisée. Ces indicateurs ont été produits pour étudier les violences sexuelles mais cela ne constitue qu'une partie du chemin. L'ouvrage n'aura évidemment pas épuisé le sujet mais c'est lui qui servira de référence pour la définition des indicateurs. Le processus d'élaboration de cet ouvrage prévoit de présenter au fur et à mesure au Conseil scientifique les indicateurs de violence, de s'assurer qu'ils sont harmonisés et de vérifier qu'ils sont documentés pour l'ensemble de la communauté des utilisateurs de l'enquête. Sur un sujet aussi sensible, nous ne sommes pas favorables à des calculs autonomes et dispersés d'indicateurs.

Le financeur est membre du groupe d'exploitation. Il a pu assister à un certain nombre de réunions et est certainement sensible à cette question des indicateurs. D'autres publications sont prévues, notamment un numéro de *Population & Sociétés* sur les violences dans les espaces publics.

La question de la publication sur la population LGBT reste en suspens. Nous avons une population de référence aléatoire de 500 personnes dans l'enquête générale. L'enquête complémentaire sur Internet, basée sur le volontariat, fournit des résultats beaucoup plus détaillés, mais il existe là aussi un enjeu méthodologique que nous devons discuter, notamment dans le cadre du Conseil scientifique de l'enquête, afin de disposer d'une validation scientifique des travaux, comme le veut l'usage pour toute activité de recherche.

Micheline UNGER

S'agissant des violences dans les espaces publics, avez-vous pu interroger et mettre en évidence les violences subies par des personnes sans domicile et par les mineurs isolés ? La question se pose aussi pour les violences subies par des personnes sans domicile dans les lieux d'hébergement de courte et longue durée.

Elizabeth BROWN

L'enquête a eu lieu auprès des « ménages ordinaires », lesquels ont été contactés par téléphone. Ce type d'enquête particulière a été mise en pratique parmi les populations qui vivent dans la rue il y a trois ou quatre ans, sauf erreur de ma part, avec une méthodologie très adaptée. La nôtre n'était pas très adaptée à ces contextes.

Amandine SCHREIBER

Un numéro d'*Insee Focus* est paru il y a un an ou deux sur les violences dont étaient victimes les personnes sans domicile.

Alice DEBAUCHE

Nous avons enregistré de façon assez détaillée les parcours résidentiels des personnes en précisant notamment si elles avaient vécu dans la rue ou en institution. Nous pourrions relier cela aux violences éventuellement subies.

Dominique LIBAULT, Président

Merci beaucoup.

La séance est suspendue de 16 heures 05 à 16 heures 15.

.V Les usages du numérique dans les pratiques sociales

.1 Les usages du numérique étudiés à partir de l'enquête auprès des ménages sur les technologies de l'information et de la communication (Tic)

Bénédicte MORDIER, Insee

L'enquête TIC est une enquête annuelle depuis 2007. Son principal objectif est d'éclairer, à la demande de l'Union européenne, l'usage des technologies de l'information et de la communication. Il y a eu de nombreuses initiatives de la Commission européenne pour promouvoir les technologies de l'information et de la communication, ce qui a engendré un besoin d'indicateurs. L'enquête TIC est née de ce besoin. Les résultats sont fournis à la Commission européenne en octobre de chaque année et le règlement européen prévoit la réalisation d'une enquête TIC auprès des entreprises.

Le questionnaire, renouvelé chaque année, compte une quarantaine de questions sur l'équipement et les usages des technologies de l'information et de la communication (Internet, téléphone mobile, objets connectés). Le questionnaire comprend des interrogations sur les lieux d'utilisation, les modes d'utilisation et les supports d'utilisation (tablettes, smartphone, ordinateur fixe). Une partie du questionnaire porte sur les utilisations d'Internet : communication (réseaux sociaux), pratiques liées à l'information (lecture de journaux en ligne, recherche d'informations sur le net), pratiques culturelles en ligne (par exemple l'utilisation du *streaming*), éducation et pratiques d'apprentissage en ligne, usage des sites administratifs, banque en ligne, recherche d'emploi, participation civique et politique.

S'agissant de l'utilisation des TIC par les seniors, un premier graphique représente l'évolution de l'accès à Internet au domicile et l'utilisation d'Internet au 1^{er} trimestre selon l'âge. A partir d'un certain âge, les personnes auraient accès à Internet mais ne l'utilisent pas. Il s'agit souvent d'accès souscrits pour les enfants. Une fois ceux-ci partis, les personnes conservent l'accès à Internet mais sans en avoir l'usage. Une forte diminution de l'accès et de l'utilisation apparaît également avec l'âge. Avant 70 ans, le taux d'équipement s'établit à 91 %. Puis il baisse fortement pour s'établir à 58 % entre 70 et 79 ans, et 22 % après 80 ans. Ces taux ont beaucoup évolué et la courbe de 2008 était beaucoup plus basse que celle de 2016, à tous les âges. Depuis 2012, cette progression concerne surtout les plus de 50 ans, qui utilisent beaucoup plus Internet que par le passé, à âge égal. Il existe en fait un effet générationnel et un effet de progression de l'utilisation, à âge constant, chacun de ces effets semblant représenter une part à peu près identique de l'évolution globale constatée.

Quant aux appareils utilisés pour accéder à Internet au cours des trois derniers mois précédant l'enquête, des différences sensibles apparaissent selon l'âge. 90 % des moins de 20 ans accèdent à Internet *via* leur smartphone alors que ce taux est beaucoup plus faible parmi les personnes de plus de 70 ans ayant accès à Internet. La proportion de personnes qui utilisent un ordinateur fixe est à peu près constante, quel que soit l'âge. Bientôt apparaîtra sans doute une diminution de la part d'utilisation de cet équipement car telle est la tendance que l'on observe sur plusieurs années.

Sur le plan des pratiques, l'envoi et la réception d'emails sont assez répandus à tous les âges. Il s'agit de la seule pratique répandue à plus de 80 % parmi les plus de 50 ans. La recherche d'informations diverses sur les produits et services est également une pratique largement partagée. En ce qui concerne la lecture de journaux, la proportion est plus élevée parmi les 20-35 ans mais reste significative parmi les personnes les plus âgées. En revanche, le visionnage de vidéos depuis des sites de partage, l'écoute de musique en ligne, la création d'un profil et la diffusion de messages sur les réseaux sociaux sont des pratiques au regard desquelles de grandes différences se font jour en fonction de l'âge. Il s'agit de pratiques courantes pour près de 80 % des internautes de moins de 20 ans. La vente de produits et services concerne principalement des personnes ayant autour de 30 ans.

Un numéro à paraître de la revue de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV), *Retraite et Société*, s'intitule « les gérontotechnologies, mythe ou réalité ? » est en cours de préparation.

Vous pouvez trouver les données par âge sur les grands thèmes des enquêtes TIC dans les publications *Insee Résultats* qui paraissent chaque année. Celles-ci fournissent les chiffres allant de 2008 à l'année « n-1 ».

S'agissant de l'usage des sites administratifs, nous voyons que parmi les 53 millions de Français de 15 ans et plus, 31,5 millions de personnes, soit 59 % des Français, ont utilisé Internet et contacté une administration au cours de l'année. Ils représentent 73 % des internautes. 11,5 millions de personnes utilisent Internet mais n'ont pas contacté une administration.

C'est de cette population de 31,5 millions de personnes ayant utilisé un site administratif qu'il sera question désormais. 52 % de ces personnes ont cherché à obtenir des informations administratives en contactant une mairie, une bibliothèque ou Pôle emploi par exemple. 43,6 % d'entre elles ont rempli en ligne une déclaration de revenu. 41,3 % d'entre elles ont téléchargé des formulaires administratifs. 26 % d'entre elles ont rempli en ligne ou renvoyé *via* Internet d'autres formulaires administratifs.

Dominique LIBAULT, Président

Le terme de « formulaire administratif » paraît lui-même daté. Dans quelle catégorie est recensé par exemple le fait de remplir en ligne une déclaration CESU ?

Bénédicte MORDIER

Cette pratique sera comptabilisée dans la catégorie « remplir en ligne d'autres formulaires administratifs ».

Micheline UNGER

Le mot « formulaire » n'a pas disparu partout.

Bénédicte MORDIER

J'ai ensuite examiné les écarts d'utilisation en fonction du niveau de diplôme. Les personnes les plus diplômées sont les plus utilisatrices de sites administratifs. Cet effet est contrôlé par le fait que les personnes utilisent déjà Internet, car le même constat vaut pour l'utilisation d'Internet en général.

Les résultats de la modélisation de l'usage des sites administratifs selon différentes caractéristiques socio-démographiques montrent que parmi les utilisateurs d'Internet de 20 à 65 ans, les plus jeunes utilisent davantage les sites administratifs. Les femmes les utilisent 27 % de plus que les hommes, à autres caractéristiques égales. Les chômeurs les utilisent plus que les personnes en emploi et les personnes en couple davantage que les personnes vivant seules. Aucune différence significative n'apparaît entre les zones urbaines et les zones rurales.

J'ai tenté d'autres modes de régression en contrôlant en fonction du niveau d'utilisation d'Internet et les résultats obtenus varient assez peu.

Marion SELZ

Vous avez évoqué la vente de produits et services. Je suis étonnée que vous n'ayez pas évoqué l'achat. De nombreuses personnes achètent toutes sortes de choses sur Internet (billets de train ou d'avion, places de concert, Airbnb, Blablacar, etc.).

Bénédicte MORDIER

Le questionnaire comporte une modalité « achat de billets pour des manifestations ». Je ne l'ai pas représentée car le graphique était déjà assez chargé. L'objectif était d'indiquer quelques exemples. Ce n'est pas exhaustif. Le questionnaire comprend au total 140 items environ.

Marc LAGET

De plus en plus, les outils servent aussi au télétravail.

Bénédicte MORDIER

Le télétravail fera l'objet de questions dans le module 2018, où des questions spécifiques porteront sur l'usage des nouvelles technologies au travail. Jusqu'à présent, le télétravail ne figurait pas dans le questionnaire.

Un intervenant

Quelle définition du rural avez-vous retenue ?

Bénédicte MORDIER

J'ai testé plusieurs choses, notamment les tailles des unités urbaines, le zonage en aires urbaines et les tranches d'aire urbaine. Aucune des variables ne faisait apparaître d'évolution significative.

Dominique LIBAULT

Le questionnaire comporte-t-il des interrogations sur la satisfaction ou l'insatisfaction née de l'utilisation d'Internet pour les démarches administratives ?

Bénédicte MORDIER

Aucune question ne porte sur la satisfaction, mais des questions portent sur les raisons pour lesquelles les personnes n'utilisent pas Internet pour ce type de démarche, lorsque tel est le cas.

Dominique LIBAULT

Ce n'est pas parce qu'on utilise Internet pour ce type d'usage qu'on le fait avec facilité. Il me semble qu'il serait intéressant de chercher à connaître la perception des usagers de ce point de vue.

.2 Les usages du numérique dans les pratiques culturelles

Loup WOLFF, ministère de la Culture et de la Communication

Les secteurs culturels sont très fortement impactés par le numérique. Je fais circuler des publications telles que *Les chiffres clés de la culture*, qui rassemblent des données de différentes sources dont nous disposons. Les chiffres que j'évoquerai sont principalement issus de cette publication. Je vous propose de commencer par vous présenter la façon dont nous problématisons, au Département des études de la prospective et des statistiques (DEPS), cette question du numérique et les outils que nous essayons de mettre en œuvre afin de mieux répondre à ces besoins.

Les pratiques numériques sont en développement constant, tant en termes de nombre d'internautes que de nombre d'internautes quotidien. Nous devons garder néanmoins à l'esprit que l'« ancien monde » continue d'exister. Le fait de regarder la télévision, par exemple, demeure une pratique très répandue pour toutes les tranches d'âge. Cela régresse chez les plus jeunes, phénomène largement compensé par du temps d'écran numérique, qui augmente rapidement. Les pratiques numériques se développent de façon très importante en particulier chez les jeunes mais aussi dans les autres tranches d'âges. En témoigne l'exemple des vidéos à la demande, l'écoute de musique en *streaming* et la consommation en ligne de jeux vidéo.

Il existe un paradoxe pour nos secteurs. D'une part, nous faisons le constat du développement des pratiques numériques, qui pousse l'évolution des pratiques culturelles en général, même si cela passe par l'augmentation de ce qu'on a pu appeler « la culture de chambre », c'est-à-dire la culture sur écran et l'écoute de musique chez soi. Ces usages contribuent au maintien d'un intérêt constant pour les sorties au cinéma et pour diverses pratiques culturelles. Nous observons d'autre part des difficultés économiques chroniques assez importantes pour de nombreux secteurs culturels. La courbe que dessine l'évolution de la part des différentes branches culturelles dans la valeur ajoutée de l'ensemble de l'économie est en baisse constante depuis le début des années 2000. Certains secteurs sont plus affectés que les autres, probablement en lien avec le numérique. C'est notamment le cas de la presse, qui est particulièrement touchée.

Un autre indice des difficultés économiques que traversent les secteurs culturels réside dans la baisse du poids des biens et services culturels dans la dépense totale des ménages, alors même que nous voyons, sur tous les indicateurs, un très fort développement des pratiques. Celles-ci se traduisent par des consommations moindres en part de dépenses.

Il existe donc un enjeu important dans la compréhension des voies de développement de ces pratiques, et de la façon dont s'articulent les pratiques numériques et pratiques physiques. Si les pratiques numériques constituent un enjeu incontournable, nous constatons aussi des difficultés spécifiques de mesure des pratiques numériques culturelles. Les outils anciens dont nous disposons (enquêtes en face-à-face, interrogation des personnes sur leurs pratiques, par exemple en matière de consommation de musique), deviennent difficiles à exploiter avec les pratiques numériques, qui sont multiples, laissent peu de traces mémorielles et sont difficiles à interroger *via* un questionnaire. C'est la raison pour laquelle nous voyons d'ailleurs se développer des technologies de *tracking*, qui vont directement recenser les pratiques. Ce sont des outils intéressants mais qui posent aussi un certain nombre de difficultés.

Nous constatons une fragilisation des catégories d'observation traditionnellement mobilisées, ce qui reflète en partie la façon dont les secteurs eux-mêmes pensent leur activité. L'activité du ministère et l'activité d'observation du DEPS ont été assez fortement formatées par une approche par dispositif (aller au théâtre, aller au cinéma, ouvrir un livre). Les pratiques numériques introduisent une hybridation des formats et leur dématérialisation, ce qui invalide en partie cette approche par les dispositifs. Le ministère est aussi organisé

en silos relativement étanches séparant le spectacle vivant du patrimoine et des industries culturelles, là où le numérique invente des formes nouvelles qui mélangent ces enjeux ainsi que les enjeux professionnels et amateurs, brouillant les catégories traditionnelles. Enfin, la puissance publique n'a plus tellement d'outil pour qualifier la musique en genre, par exemple. Ce sont les acteurs privés qui fabriquent eux-mêmes leur catégorie, en mobilisant des outils puissants et pertinents, mais au regard d'enjeux éloignés de ceux de la statistique publique, rendant assez complexe l'usage de ces catégories si l'on veut assurer la continuité des observations.

Face à ces enjeux, nous avons une stratégie de démultiplication des apprentis afin de cerner ces transformations, sachant que nous mobilisons actuellement les informations dont nous disposons tout en considérant qu'elles sont assez largement insuffisantes. Un dispositif important que nous conduisons, hérité de l'« ancien monde », est l'enquête sur les pratiques culturelles, déjà présentée ici pour avis d'opportunité, que nous reviendrons présenter à l'automne au comité du label. Il s'agit d'une enquête en face-à-face, qui garde toute son importance, à nos yeux, dans le contexte actuel, car elle permet de connecter des pratiques à des caractéristiques socio-démographiques individuelles (ce que permet rarement l'analyse des traces numériques) tout en se prêtant à une analyse longitudinale, dans la mesure où elle existe depuis les années 1970. Elle permet une analyse transversale dans les différents champs des secteurs culturels. Nous pouvons observer simultanément les évolutions qui touchent le cinéma, l'audiovisuel, le patrimoine, etc.

Nous développons parallèlement nos capacités d'analyse sur les traces, car nous sommes conscients de ce que les outils déclaratifs par questionnaire nous apportent et nous empêchent de voir. Nous sommes ainsi engagés dans un programme d'exploitation des données de caisse qui fournira des résultats à la rentrée. Ce programme nous permettra d'analyser les consommations physiques des Français, sur les marchés du livre, de la vidéo, de la musique et des jeux vidéo. Nous essayons aussi de monter des dispositifs spécifiques avec certains de nos partenaires, permettant d'articuler une approche des publics physiques avec une compréhension de ce que sont leurs publics numériques, lorsque ces partenaires mettent en ligne des contenus consultés, qui fabriquent une sorte de « public numérique » que le ministère peine encore à cerner en tant que tel. Il existe enfin des outils qualitatifs que nous continuons de mobiliser, car ils fournissent des éclairages importants sur ces pratiques émergentes.

Plusieurs axes problématiques nous intéressent particulièrement, à commencer par l'articulation entre les pratiques numériques et les pratiques physiques : le premier phagocyte-t-il les pratiques physiques ou fonctionne-t-il en symbiose avec le monde physique ? Les informations font défaut, à cet égard, ce qui peut conduire à des positions dogmatiques difficilement tenables, dans un sens comme dans l'autre. Le numérique ouvre-t-il des possibilités que le physique n'offrait pas, en termes d'accessibilité ? Nous commençons à disposer d'éléments qui montrent que les logiques de concentration, dans le monde numérique, sont très proches de celles du monde physique. On peut aussi se demander si le numérique permet une plus grande diversité du point de vue des personnes qui pratiquent et de leurs caractéristiques. Là aussi, les premiers résultats que nous avons ne donnent pas l'impression que ce soit toujours le cas. Un autre aspect qui nous intéresse particulièrement vise à savoir de quelle façon les pratiques numériques recomposent les modèles économiques des secteurs culturels. Enfin, nous souhaiterions savoir comment mesurer l'activité générée par les acteurs du numérique sur le territoire national.

.3 Accès à l'e-administration des personnes en difficulté

Sandra HOIBIAN, Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CREDOC)

Je vais vous présenter quelques résultats d'un rapport annuel qui existe depuis une quinzaine d'années, à la demande de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) et du Conseil général de l'économie (CGE), sur lequel l'Agence du numérique s'est également greffée depuis peu.

Il s'agit d'une enquête par quota basée sur un échantillon de 2 000 à 3 000 interviews, suivant la période à laquelle celles-ci sont réalisées. L'enquête existant depuis 1978, elle présente l'intérêt d'offrir un suivi sur une très longue période. Nous avons aussi été amenés à travailler dès la fin des années 1990 sur la question des nouvelles technologies, ce qui offre un certain recul sur ce thème. Il s'agit d'une enquête en face-à-face.

Outre une formidable diffusion des technologies de l'information dans la société, nous voyons plutôt un effet de cumul qu'un effet de substitution : le nombre d'équipements se multiplie dans les ménages, avec des courbes décrivant des vitesses de progression sans précédent dans l'histoire des biens d'équipement. 65 % de la population des 12 ans et plus possède par exemple un smartphone aujourd'hui, avec une vitesse de diffusion bien plus élevée que ce qu'on a pu observer pour le réfrigérateur ou la télévision. Nous sommes, du point de vue de ces taux d'équipement, derrière les pays du nord de l'Europe, qui étaient particulièrement en avance, mais devant l'Allemagne et l'Angleterre. Des inégalités importantes demeurent sur le plan des

équipements, même si 85 % des individus ont accès à Internet chez eux. Dans le cas du smartphone, nous voyons des écarts très nets en fonction de l'âge et du niveau de diplôme. La fracture numérique tend donc à se déplacer, en termes d'équipements et en termes d'usages, lesquels deviennent de plus en plus « experts ». Une chute très nette du taux d'équipement et des usages apparaît à partir de 70 ans. Le revenu constitue aussi un frein à l'équipement, de même que le niveau de diplôme. S'y ajoutent d'autres handicaps sur lesquels nous reviendrons.

15 % des personnes interrogées n'ont pas de connexion à Internet au domicile - taux très probablement sous-évalué dans la mesure où il porte sur les ménages ordinaires. Ce sont le plus souvent des personnes plus âgées, aux revenus assez modestes, qui n'ont pas de connexion à Internet. Elles sont aussi moins équipées en téléphones mobiles et en smartphones, ce qui représente un cumul de difficultés d'accès à Internet.

Globalement, nous sommes dans une société digitale, bien au-delà de l'administration, laquelle est prise dans un mouvement plus général. Deux personnes sur trois nous déclarent qu'il faut avoir accès à Internet pour être intégré dans la société française – taux qui tend à augmenter. Cette réponse nous est faite aussi par les personnes non connectées à Internet, ce qui témoigne de leur impression de se trouver sur le bord de la route. Près de la moitié de la population nous dit aussi qu'elle ne peut se passer d'Internet plus de deux ou trois jours, ce qui traduit un rapport particulier avec ce monde numérique.

S'agissant des relations avec les services publics, les données d'Eurostat renseignent la façon dont se situent les Français par rapport à leurs voisins européens. Nous voyons que 48 % des Français ont eu un contact avec les pouvoirs publics en ligne en 2016. Là aussi, nous sommes derrière les pays nordiques mais devant de nombreux pays (dont l'Italie et l'Espagne).

Nous constatons une progression très régulière du pourcentage de personnes effectuant des démarches administratives et fiscales sur Internet, avec un taux de près de 60 %, qui progresse assez nettement.

Les personnes qui ont effectué de telles démarches s'en disent plutôt satisfaites, même s'il s'agit d'un indicateur très générique. 41 % des personnes jugent par exemple très faciles les démarches administratives qu'elles ont effectuées. En revanche, tous les citoyens ne sont pas en mesure d'effectuer ces démarches. Une partie de la population n'est pas encore capable d'effectuer des démarches administratives. Les écarts de recours à celles-ci sont très différents suivant les publics. Le taux de recours à ces démarches est beaucoup plus important parmi les jeunes que parmi les personnes âgées, où le taux chute à 18 %. Il est aussi plus faible chez des publics qui sont des cibles des services publics, notamment les allocataires de minima sociaux. Il est plus faible, pour le reste, parmi les personnes en situation de handicap et celles qui habitent en zone rurale. Nous n'avons pas fait l'exercice consistant, pour ces dernières, à contrôler tous les facteurs. Peut-être certains disparaîtraient-ils, en liaison avec l'âge par exemple.

Des personnes nous disent qu'elles se sentent incapables, même avec de l'aide, de réaliser un certain nombre de démarches. 15 % des personnes font part de cette réponse concernant le téléchargement d'un formulaire. Le taux est similaire concernant la recherche d'informations et la déclaration des revenus en ligne. Globalement, 13 % de la population ne se sentent capables de réaliser aucune des démarches administratives testées, même en y étant aidé. Il s'agit de publics plus âgés et non diplômés. Les personnes interrogées sont inquiètes également devant la perspective d'un passage éventuel au « tout en ligne ». Cette inquiétude est plus forte parmi les personnes plus âgées et non diplômées.

Parmi les motifs d'inquiétude figure la question de la confiance, très importante sur Internet compte tenu des inquiétudes générées par les questions de sécurisation et de conservation des données, particulièrement en France par rapport à d'autres pays. Des inquiétudes existent aussi au regard de la capacité à utiliser un ordinateur et concernant l'archivage et la conservation des données, ou encore l'utilisation d'un site Internet en particulier. Ces difficultés viennent accentuer un sentiment de distance aux institutions. Nous avons travaillé pour l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES) sur la visibilité sociale. Nous constatons, dans des *verbatim*, que des individus nous disent se sentir invisibles dans la mesure où ils n'ont pas accès aux services publics. Une personne nous dit que l'utilisation exagérée de l'informatique pour toutes les démarches administratives a supprimé le contact humain et constitue parfois une difficulté pour les personnes de son âge.

Au total, les différentes formes de difficultés repérées par rapport aux démarches administratives ont d'abord trait aux parcours « hors cases ». Les dispositifs publics sont censés toucher les publics en difficulté mais force est de constater que ceux-ci ont du mal à traiter et chercher l'information. S'y ajoutent des difficultés liées à l'équipement et à l'appropriation des usages ainsi que des inquiétudes exacerbées, chez ces publics, au regard de la sécurisation des données, tout ceci augmentant le risque de non-recours et la distance aux institutions, déjà relativement élevée au sein de la population.

Quant aux pistes de solution, un rapport de la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) interrogeait les Français au regard de plusieurs actions d'amélioration possibles. On constate que les publics les plus en difficulté, notamment les personnes les plus âgées, les personnes habitant en zone rurale et celles souffrant d'un handicap, évoquent le besoin de parler à des personnes physiques. Ainsi, globalement, pour une grande partie de la population, le numérique représente des usages facilités. Pour une partie des publics, qui sont parfois la cible des dispositifs, le numérique constitue une difficulté. Parmi les besoins les plus cités, nous retrouvons l'idée (que nous avons émise, en accord avec l'Agence du numérique) d'une aide et d'un accompagnement dans des lieux de proximité. Une plus grande facilité d'utilisation des sites semble aussi de nature à pallier certaines des difficultés évoquées.

Dominique LIBAULT

Merci beaucoup. Ce sont là des éclairages très importants pour les processus décisionnels et l'action publique. Tous les services publics sont évidemment confrontés à cette question du numérique. De toute évidence, des opportunités considérables existent pour simplifier la vie des citoyens. De nombreuses personnes ne souhaitent pas, par exemple, se rendre dans une caisse de sécurité sociale pour effectuer une formalité et sont ravies de pouvoir le faire sur Internet. Il existe aussi l'opportunité de fourniture de nouveaux services. Il ne faut pas cacher qu'il existe aussi des objectifs de productivité pour le service public.

Dans le même temps, les différentes présentations ont bien montré qu'une partie de la population reste à l'écart des usages du numérique. Une question centrale vise à savoir, de façon schématique, si ce constat est transitoire et lié à un effet de génération appelé à disparaître du fait du renouvellement des générations, ou si certaines personnes seront toujours en difficulté au regard du numérique, pour diverses raisons, ce qui plaiderait pour le maintien, au sein du service public, d'autres modalités de contact et d'accès aux services. La réponse se situe certainement entre ces deux termes, mais il est évident qu'il y aura toujours des populations très fragilisées qui auront besoin de contacts humains.

Nous pouvons aussi nous demander si la réponse réside dans la mise en place d'accompagnements (à l'image par exemple des ateliers du numérique proposés aux seniors par la CNAF, ou des bornes mises en place dans les CAF, avec des personnes pour guider les usagers dans leur utilisation). S'interroger sur ces usages me semble en tout cas extrêmement important. Ce questionnement remet aussi en cause les pratiques d'observation, ce qui constitue un autre aspect tout aussi intéressant. Enfin, une forte complémentarité m'apparaît entre les présentations qui ont été faites.

Micheline UNGER

Il n'a pas été question du coût du numérique pour les personnes. On veut manifestement favoriser l'usage d'Internet, en France et en Europe de manière intempestive et sans l'accord des personnes. A titre d'exemple, les chômeurs doivent utiliser Internet pour percevoir la prime d'activité. Il existe donc une obligation, ce qui me semble dangereux, d'autant plus qu'il n'est pas possible de revenir en arrière. En France, l'accès à Internet n'a pas été rendu gratuit.

Une autre question importante porte sur la sécurisation et le contrôle. Lorsqu'on saisit sur Internet un code bancaire ou qu'on transmet une copie de sa carte d'identité, il y a des risques car les hackers n'ont pas seulement un côté sympa. Ils peuvent aussi commettre des escroqueries, ce qui suscite un sentiment de peur. Or la protection, là aussi, a un coût. Plus on est pauvre, moins on est protégé, car on va utiliser un outil gratuit, qui n'est pas garanti.

A cela s'ajoute une dimension de contrôle social. Lors de la dernière séance de la commission a été évoqué le numéro de HLM unique. Un observatoire des locataires a été mis en place, centré sur la déclaration annuelle des bailleurs sociaux. Il effectue des observations de données nominatives des locataires de logements sociaux, qui transmettent leurs données *via* Internet. Il va en être de même pour les demandeurs de logements HLM. Cela représente un contrôle social important. En contrepartie, les personnes ne bénéficient pas de l'ouverture de tous les éléments administratifs. Une personne remplit par exemple sa demande mais ne sait pas de quelle façon les données qu'elle fournit seront utilisées, ni quels croisements seront effectués. Certains services disposent de nombreuses données sur les personnes tandis que celles-ci ne savent pas quelles sont les données personnelles détenues par les services auxquels ils s'adressent à un moment donné. Il y a une dissymétrie de ce point de vue. Nous aimerions que se développe un contrôle de ces pratiques. Nous aimerions que se développe le contrôle des possibilités qu'a ainsi l'administration vis-à-vis des personnes. D'une façon générale, le « tout numérique » nous paraît très dangereux, en dehors même du fait que toute la population n'a pas accès à Internet ni nécessairement un smartphone. Pour les personnes qui y ont accès, les codes posent aussi de nombreux problèmes. Les changements de code sont très compliqués. Certains services imposent des changements de code, ce qui peut faire perdre aux personnes leurs droits si elles égarent leur code. C'est un vrai problème en termes de liberté et d'égalité d'accès aux droits.

Dominique LIBAULT

Votre perception est très claire. Notre avis, ici, portera sur les études et observations que nous souhaiterions voir se développer. A quels souhaits et demandes conduiraient vos interrogations de ce point de vue ?

Micheline UNGER

Il existe déjà des études. Le défenseur des droits a lancé une alerte. Les services sociaux ont également mis en avant des problèmes. Il nous semblerait intéressant qu'une étude éclaire la perception, par les personnes, du traitement de leur demande. Il existe des dérives et il me semble important de les mettre en avant, surtout dans la perspective d'un « tout numérique » qu'on nous promet mais qui présente des dangers. Les personnes les plus démunies deviennent aussi dépendantes de services d'aide et notamment des associations. Elles ont beaucoup plus de difficultés à accéder à l'autonomie numérique.

Dominique LIBAULT

Une association avait pris l'initiative de proposer la mise en place, pour les sans domicile fixe, d'un coffre-fort numérique, permettant de retrouver toutes ses données à tout moment *via* Internet. Cela me semblait intéressant.

Micheline UNGER

Cela a été fait par la ville de Paris pour les gymnases. Je parlais des hackers car il existe un risque d'utilisation de la carte d'identité des personnes. Les personnes sans domicile perdent facilement leur code et ne bénéficient pas nécessairement d'un renouvellement de leur carte de téléphone par exemple. La seule solution qui leur est proposée consiste à rendre les services sociaux détenteurs de leur code, ce qui est dangereux.

Marion SELZ

J'ai passé récemment quelques jours dans les Côtes d'Armor et j'ai constaté qu'il y avait de très nombreux endroits où l'on capte très mal. Il y a manifestement une inégalité géographique qui m'a beaucoup surpris.

Sandra HOIBIAN

Nous avons effectivement été étonnés, lors de la dernière vague d'enquête sur les zones blanches, par les difficultés de connexion dans ces zones.

Une intervenante

La fracture numérique est sans doute encore plus importante dans les départements d'Outre-mer (DOM). Ceux-ci sont-ils inclus dans l'enquête qui a été présentée ?

Sandra HOIBIAN

Notre enquête portant sur le thème du numérique, nous avons fait le choix d'un volet en face-à-face, compte tenu des biais qui existent en cas de réponses en ligne. Une enquête en face-à-face coûte assez cher et nous n'avons pas couvert les DOM.

Bénédicte MORDIER

L'enquête TIC est représentative de la France métropolitaine et des quatre DOM (Guadeloupe, Martinique, Guyane et La Réunion). Il n'y a pas encore de volet concernant Mayotte mais cela viendra.

Marc LAGET

Au sein du Commissariat général à l'Égalité des Territoires (CGET), je suis expert sur l'aménagement et le développement numérique des territoires. Notre fonction consiste à soutenir la mise en œuvre de politiques publiques intégrant le numérique pour le bénéfice du plus grand nombre. J'écoute donc tous ces échanges avec le plus grand intérêt. Si nous avons la possibilité, dans le cadre de nos démarches d'enquête et de compréhension, de porter attention aux risques, dérives et aux inconnues nés du développement numérique, nous pourrions mieux piloter les politiques publiques en aval. C'est un aspect dont il faut tenir compte.

S'agissant de la couverture numérique, il faut distinguer la couverture fixe. Nous sommes très bons en haut débit. Nous ne sommes pas encore très bons en très haut débit car notre haut débit est d'assez bonne qualité. Nous voyons souvent des statistiques européennes laissant penser que la France est au dernier rang du très haut débit, car cette statistique porte sur le taux de souscription de lignes en très haut débit *via*

la fibre optique. La Roumanie est devant la France car les consommateurs n'ont le choix qu'entre le très haut débit et rien du tout. Tant que nous avons un bon réseau téléphonique et un bon réseau ADSL, nous n'avons pas nécessairement besoin du très haut débit.

En ce qui concerne le mobile, la situation est un peu différente. Nous avons au niveau national un équipement en 2G assez bon. Presque toutes les communes sont couvertes. Elles le sont parfois par un, deux ou trois opérateurs. Il existe dans certaines régions, dont la Bretagne qui a été citée, un déficit de service, car on a fait le choix d'une concurrence par les infrastructures. Lorsqu'un opérateur est présent, on s'interdit de mobiliser de l'argent public pour faire venir les autres. Nous allons nous efforcer de replacer dans le débat, auprès du gouvernement, la question des zones blanches.

Il y a trois ans, la France se situait au 4^{ème} rang mondial et au premier rang européen du point de vue de la mise en œuvre de politiques gouvernementales passant par le numérique. En revanche, sur la question des usages, notamment par les entreprises (présence sur le web, vente en ligne, etc.), nous faisons plutôt partie des derniers de la classe. Un accompagnement très fort est conçu en partenariat avec l'Agence du numérique, dont le CGET assurera très bientôt l'autorité, avec le ministère de l'Economie. Cet accompagnement à la maîtrise des mutations numériques est très important, y compris pour les personnes les plus éloignées.

Lionel JANIN, France Stratégie

Parmi les travaux de prospective que nous avons pu conduire sur la façon dont les services publics interagissent avec le numérique, l'utilité de la numérisation des services publics, pour des gains de productivité internes et l'amélioration des services, a été signalée. Ce processus permet aussi d'enregistrer la manière dont les citoyens utilisent les services. Il existe donc une capacité, pour les services, à utiliser les données d'usage du site Internet pour voir à quel endroit les usagers se sont arrêtés, de façon à initier des boucles de rétroaction. Nous n'avons pas nécessairement cette culture-là. Chaque établissement dispose des outils permettant d'identifier les étapes auxquelles une démarche a été abandonnée, ce qui constitue une source d'information non négligeable.

Dominique LIBAULT

Le temps passé à la consultation, dans différentes rubriques, est vraisemblablement enregistré également.

Lionel JANIN

Nous avons vraiment les moyens de mesurer beaucoup plus de choses.

Par ailleurs, si l'on peut former les individus, on peut aussi changer les interfaces. Cela prend sans doute moins de temps. Des *chatbots*, des dispositifs capables de traiter la parole humaine, ont fait des progrès très spectaculaires ces dernières années, ce qui permet de traiter des interactions en langage naturel de façon beaucoup plus fluide qu'auparavant. On peut aussi transformer les interfaces pour les rendre simples, en les pensant non pas pour les besoins internes de l'administration mais pour répondre aux besoins des usagers. Cela rejoint le rôle qu'aura le numérique pour faciliter l'échange d'informations entre administrations. Le programme « dites-le nous une fois » répond à cette préoccupation : une fois qu'une personne a fourni à une administration son nom, son prénom et sa date de naissance, elle ne doit pas avoir à les redonner, quel que soit le service qui a besoin de ces données par la suite. Ces nouveaux services supposent d'accepter qu'on utilise une forme d'identité numérique. L'acceptation sociale de ce principe n'est sans doute pas la même en France que dans d'autres pays. Je reviens d'un voyage en Estonie, où les citoyens sont équipés d'une carte contenant leurs informations d'identité. Le citoyen peut simplement autoriser une administration à se connecter à la base qui contient sa photo, son quotient familial et l'indication du fait que cette personne est à jour en termes de paiement de ses impôts.

Cela n'empêche pas de disposer d'architectures très modulaires assurant à chaque service un bon niveau de protection. On peut conserver une trace de chacun des accès. C'est une des méthodes souvent utilisées dans la logique de « l'État plateforme ». Il existe des centres de sécurité enregistrant les identifiants de toutes les personnes qui se sont connectées, avec les usages correspondants. Ce type de dispositif peut donner confiance aux individus et aux citoyens, ce qui représenterait un changement de culture. C'est une sorte de mise en application des droits de la CNIL.

François CLANCHE

Les usages numériques peuvent aussi, malheureusement, permettre un certain nombre d'infractions nouvelles, notamment les arnaques par Internet et les attaques de systèmes, dont il a beaucoup été question ces derniers temps. Dans l'enquête sur l'usage des technologies de l'information et de la communication par les entreprises, l'Insee pose régulièrement la question aux entreprises, dans le cadre de

la coopération européenne, d'éventuelles pannes de systèmes informatiques liées à des attaques et actes de malveillance de toutes natures. A ma connaissance, la question visant à savoir s'ils ont été victimes d'arnaques, d'escroqueries ou d'actes de malveillance n'a pas encore été posée aux ménages.

Bénédicte MORDIER

Cette question a été posée aux ménages en 2010 et en 2015, dans le cadre de modules tournants. Les données sont disponibles sur le site d'Eurostat et sur celui de l'Insee, dans la rubrique des chiffres clés.

François CLANCHE

A compter de l'an prochain, l'enquête CVS comportera des questions sur les arnaques et escroqueries de tous ordres. Nous verrons ceux de ces faits commis par l'intermédiaire d'un outil numérique, quel qu'il soit.

Dominique LIBAULT

Sans même parler d'arnaque, je trouve, en tant qu'utilisateur, que la question de la « pollution numérique » se pose aussi. Le phénomène de *spam*, par exemple, ne fait que s'accroître. Il y a en tout cas, effectivement, des désagréments naissant des usages numériques.

Concernant les pratiques culturelles, de nombreux sites envoient à l'internaute des offres publicitaires en fonction de pratiques déjà constatées, ce qui peut inciter à un relatif enfermement des personnes dans les mêmes pratiques, plutôt que de les ouvrir à la nouveauté. On peut se demander si, par ce biais, Internet ne va pas favoriser la reproduction des mêmes pratiques.

Loup WOLFF

Cela pose la question d'une information large et équitable, dont l'acuité est croissante. Des discussions de plus en plus vives visent à comprendre le rôle des algorithmes et la façon dont ceux-ci orientent les pratiques des internautes. Ce sont des questions en mutation permanente car ces algorithmes eux-mêmes évoluent. Le sujet est très mouvant.

.VI Proposition d'avis

Isabelle ANXIONNAZ, secrétaire générale adjointe du Cnis

Nous vous proposons l'avis suivant :

« Le principal système d'information entièrement dédié à la mesure de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) est l'enquête annuelle réalisée par l'Insee. Les résultats mettent en évidence un bon équipement des ménages sur les différents supports technologiques ainsi qu'un usage différencié selon les classes d'âges. Pour les seniors, normalement, l'usage des TIC, bien que moins élevé que celui des plus jeunes, se situe néanmoins à des niveaux non négligeables et s'accroît au fil des années. L'utilisation d'Internet pour accéder aux services publics est effective pour une proportion élevée de la population mais une partie en reste toutefois écartée. Une enquête du Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie éclaire les caractéristiques de ces publics. Par ailleurs, l'enquête sur les pratiques culturelles du service statistique du ministère en charge de la Culture s'adapte pour mesurer les évolutions technologiques et la place croissante du numérique dans les pratiques culturelles (cf. avis d'opportunité attribué à la commission Démographie et Questions sociales de décembre 2016).

La Commission souligne la qualité, la richesse et la complémentarité de ces enquêtes. Elle encourage, d'une part les efforts entrepris et à venir pour revisiter les concepts d'observation statistique liés à ces pratiques émergentes, notamment concernant certains publics, et d'autre part, la poursuite des exploitations par sous-population afin d'affiner les mesures de la fracture numérique et les caractéristiques des publics concernés ».

Marc LAGET

Je crois que nous n'avons pas encore correctement cerné l'accélération inouïe des processus d'innovation dans cet écosystème du numérique. A l'échelle des sociétés, le langage a été inventé il y a 1 700 générations, l'écriture il y a 350 générations et l'imprimerie il y a 30 générations. Depuis trois générations, les processus d'innovation s'accroissent considérablement. Aujourd'hui, les jeunes créent leur propre chaîne de télé sur youtube, avec des moyens financiers dérisoires. Des organisations collectives et sociales voient le jour sans cesse. De très grandes plateformes proposent de nouveaux services en même temps que des *hackers* interviennent, suivant les cas, de façon particulièrement nuisible ou, parfois, de façon utile. Tout

ceci me conduit à proposer de faire apparaître dans l'avis la possibilité d'observer non pas l'évolution des statistiques mais les phénomènes d'innovation. A quoi ne nous attendons-nous pas ? Qu'est-ce qui va intervenir de façon soudaine et inattendue ? A titre d'illustration, le premier usage du téléphone fut l'écoute de l'opéra. Personne ne soupçonnait alors les autres usages du téléphone qui allaient se développer au fil des décennies.

Dominique LIBAULT

Je vous propose d'indiquer que la commission encourage également les efforts visant à identifier les pratiques innovantes et leurs conséquences.

Sandra HOIBIAN

Nous n'avons pas évoqué la participation des citoyens à l'administration, qui constitue une pratique en développement, même s'il existe encore peu de données sur les personnes participant à ces échanges avec l'administration et sur la façon dont est organisée cette participation.

Dominique LIBAULT

Nous ajouterons une phrase indiquant que les risques pouvant se faire jour du fait des pratiques numériques doivent également faire l'objet d'une attention particulière.

L'avis modifié à la suite des échanges est le suivant :

« Le principal système d'information entièrement dédié à la mesure de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) est l'enquête annuelle réalisée par l'Insee. Les résultats mettent en évidence un bon équipement des ménages sur les différents supports technologiques ainsi qu'un usage différencié selon les classes d'âge. Pour les seniors, normalement, l'usage des TIC, bien que moins élevé que celui des plus jeunes, se situe néanmoins à des niveaux non négligeables et s'accroît au fil des années. L'utilisation d'Internet pour accéder aux services publics est effective pour une proportion élevée de la population mais une partie en reste toutefois écartée. Une enquête du Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie éclaire les caractéristiques de ces publics. Par ailleurs, l'enquête sur les pratiques culturelles du service statistique du ministère en charge de la culture s'adapte pour mesurer les évolutions technologiques et la place croissante du numérique dans les pratiques culturelles (cf. avis d'opportunité attribué à la commission Démographie et Questions sociales de décembre 2016).

La Commission souligne la qualité, la richesse et la complémentarité de ces enquêtes. Elle encourage, d'une part les efforts entrepris et à venir pour revisiter les concepts d'observation statistique liés à ces pratiques émergentes pour identifier les pratiques innovantes et leurs conséquences, notamment concernant certains publics, et d'autre part, la poursuite des exploitations par sous-population afin d'affiner les mesures de la fracture numérique et les caractéristiques des publics concernés ».

.VII Réponse de la statistique publique aux avis de moyen terme 2014-2018 du Cnis et programme de travail 2017

Chantal CASES

Vous avez reçu des documents assez détaillés concernant les avis de moyen terme 2014-2018 et le programme de travail 2017 du Cnis. En ce qui concerne celui-ci, je propose de n'évoquer ici que les nouveautés de 2017, qui représentent une toute petite partie des programmes de travail dans la mesure où de nombreuses séries d'opérations statistiques sont récurrentes chez différents opérateurs.

En ce qui concerne l'Insee, il faut noter, au sein du département de la démographie, la réalisation, en 2017, des recensements exhaustifs quinquennaux de Mayotte et de la Polynésie et l'atterrissage, prévu en 2018, de la refonte de la feuille de logement, destinée à mieux décrire les ménages complexes, ce qui fait suite notamment au premier avis de moyen terme sur la description des familles. Nous avons déjà effectué en 2017 une révision électorale importante, comme lors de chaque année où a lieu l'élection présidentielle. Un bilan en a été publié. En 2017 et au cours des années suivantes, toute la sphère du répertoire des personnes physiques sera impactée par les conséquences de plusieurs lois récemment promulguées, notamment la loi numérique, créant la possibilité de mise en place d'un NIR crypté qui facilitera les appariements de données à des fins spécifiquement statistiques au sein du système statistique public. La loi « justice du XXI^{ème} siècle », en donnant aux officiers d'état civil la charge de prononcer les Pacs au lieu des tribunaux, transforme les circuits de collecte d'informations démographiques. Ce constat vaut aussi pour les

divorces qui seront prononcés par les notaires. Il y a là une mutation de nos modes de collecte d'information à l'échelle de la statistique publique, qu'il faudra gérer de façon assez rapide et efficace.

Vous avez par ailleurs entendu parler du débat concernant les fichiers électoraux de différentes mairies. La loi a prévu la mise en place d'un répertoire électoral unique. L'Insee assurera la gestion de ce répertoire, dans le cadre d'un projet piloté par le ministère de l'Intérieur, en lien avec les autres administrations concernées. Cette zone sera donc largement impactée. Nous continuons, en 2017, de travailler sur ce sujet.

Une étude nouvelle sera liée aux processus électoraux. L'Insee réalise régulièrement des enquêtes de participation électorale. Une enquête sera réalisée sur la participation aux deux tours de l'élection présidentielle et des élections législatives sur un échantillon issu de l'échantillon démographique permanent, afin d'analyser la participation aux élections, selon un certain nombre de critères et de données sociales ou socio-économiques.

La complétion et la mise en cohérence du système d'information sur les familles se poursuit. Vous verrez dans le programme de travail qu'un certain nombre de choses sont prévues cette année. Des publications ont déjà été effectuées. D'autres sont à paraître au cours des prochaines semaines et des prochains mois. Ces travaux se réfèrent à l'avis n°1 du Cnis.

La cellule « immigration » poursuit ses travaux afin d'améliorer sa connaissance des flux migratoires. Il est prévu de travailler cette année à partir de l'échantillon démographique permanent. Un numéro *d'Insee Focus* qui mettait à jour les travaux réalisés sur la décomposition des flux migratoires a été publié en début d'année. Nous renouvelons par ailleurs l'enquête Trajectoire et Origine avec l'Ined. Tous ces travaux se réfèrent à l'avis n°3 du moyen terme sur l'immigration.

Je ne m'attarde pas sur les travaux liés aux données de caisse, dont il a largement été question au sein de cette enceinte. L'avis n°8 insistait beaucoup sur la nécessaire information du Cnis en la matière. Le Cnis a joué son rôle et sera régulièrement informé de l'avancée des travaux. Tous les textes sont maintenant publiés. Nous nous mettons en marche pour que ces données passent en production, pour une partie de l'indice, au début de l'année 2020, après une période d'expérimentation.

En matière de ressources et conditions de vie des ménages, nous collectons à partir de l'automne la première vague de réinterrogation de l'enquête Patrimoine, désormais panalisée.

Nous avons évoqué l'enquête SRCV. L'avis d'opportunité sur le module complémentaire portant sur la santé a été rendu il y a peu de temps. Cette enquête sera collectée cette année. Le module 2018 est en cours de préparation.

La collecte de l'enquête Budget de famille a commencé et se poursuit jusqu'à l'automne. Elle se poursuit en métropole et dans les quatre DOM historiques. Elle sera conduite à Mayotte à partir de septembre prochain, avec une année de décalage.

Nous publierons également cette année des éléments sur les travaux de décomposition des comptes nationaux par catégorie de ménage, afin de mieux saisir les inégalités, ce qui fait référence également à un avis du Cnis.

La collecte de l'enquête TIC est lancée en 2017 dans les DOM, comme cela a été indiqué.

L'avis de moyen terme du Cnis comportait un certain nombre d'avis (très nourris) sur la question du marché du logement, de la qualité du logement et de l'accès au logement. Un *Insee Référence* sur le logement est paru en début d'année, avec des données de l'enquête Logement et d'autres sources, notamment administratives. Je crois qu'il répond à une partie des demandes formulées au titre du moyen terme (avis n°5). Nous allons évidemment poursuivre le travail sur ces questions liées au logement. La seule partie des avis pour laquelle aucune décision n'est prise à ce stade est la reconstruction de l'enquête Logement. Ceci est en cours d'étude par le SOeS, en lien avec l'Insee.

En ce qui concerne les SSM, le département des statistiques, des études et de la documentation de la direction générale des étrangers en France a prévu de donner une priorité particulière, en 2017, à la question des demandeurs d'asile et des réfugiés à travers tous ses systèmes d'information. Cette demande était incluse dans l'avis de moyen terme. Il s'agit aussi de suivre au plus près l'évolution de la réglementation et de pouvoir collecter des statistiques qui « collent » à l'évolution des réglementations, notamment sur la réforme de l'asile, la création de nouvelles catégories de titres de séjour, la rénovation du système d'information sur les visas et la mise en place d'un système dématérialisé de gestion des autorisations de travail. L'enquête phare du DSED sur les nouveaux arrivants se poursuit. C'est un panel qui donne lieu à un certain nombre d'exploitations. Le DSED poursuivra cette année des études concernant notamment l'accès à l'emploi et l'évolution des conditions de vie des nouveaux migrants. La fiche du DSED explicite de manière assez détaillée les projets de nouvelles études.

S'agissant du logement, le SOeS modifie un certain nombre de ses systèmes d'observation, notamment l'enquête sur la commercialisation des logements neufs, qui sera notablement améliorée, avec une collecte directe des prix individuels par logement, au lieu d'une collecte de prix moyens, et une dématérialisation d'une partie de la collecte auprès des promoteurs. Elle permettra, nouvellement, de suivre l'investissement locatif (demande incluse dans l'avis n°4). La base Sitadel, qui collecte les permis de construire et un certain nombre d'éléments liés aux autorisations juridiques, produit depuis le début de l'année de nouveaux indicateurs sur le nombre de logements achevés. Cela permettra de construire une meilleure estimation de la production de logements neufs.

Par ailleurs, le répertoire du parc locatif social va permettre de suivre les nouvelles mises en location de logements sociaux à partir du 1^{er} janvier 2016. Un certain nombre d'études sont là aussi prévues. Celle sur la mobilité résidentielle, qui faisait partie des demandes de l'avis n°5, a déjà été publiée dans le cadre d'un *Insee Référence* sur les conditions de logement. D'autres études sont à venir sur les déterminants des prix de l'immobilier, l'impact des indemnités, etc.

En ce qui concerne la Jeunesse et les Sports, dont le service statistique fait désormais partie de l'INJEP, de nouvelles exploitations de l'enquête Générations du CEREQ sur les diplômés « sport et animation » vont être réalisées – travail qui prolonge des publications effectuées en 2016. Je crois qu'est envisagée la publication d'un ouvrage sur l'insertion des diplômés du champ « sport et animation ». La mission statistique participera aussi à un groupe de travail animé par Eurostat sur les statistiques du sport. Eurostat s'intéresse de nouveau à ce sujet et nous pouvons nous attendre à des travaux comparatifs européens en la matière. Cela va aussi contribuer à la construction d'indicateurs nouveaux sur l'état de la jeunesse en France.

En ce qui concerne le ministère de la Culture et de la Communication, la préparation de l'enquête sur les pratiques culturelles des Français, longuement abordée ce jour, constitue le projet phare en 2017. Comme vous l'avez vu, des réflexions sont conduites sur les concepts et les modes de collecte. Sans doute une approche multimode sera-t-elle développée. Le thème des conditions d'existence et de la pérennité de l'offre culturelle constitue aussi un des axes principaux du programme du ministère, qui s'intéressera spécifiquement, cette année, à la mesure du financement de la culture par les acteurs privés et donc au repérage du mécénat.

D'assez nombreuses études associées seront réalisées sur ces différents thèmes.

Des travaux sont également réalisés au sein de la Drees et rapportés au sein de la commission « services publics ». Sans doute devons-nous nous pencher un jour sur les frontières de la commission « services publics » et de la commission « démographie et questions sociales » dans la mesure où une partie des travaux de la Drees concerne les aspects démographiques et la famille, ce qui justifierait qu'ils fassent l'objet d'une information ici.

Du côté des organismes de recherche, il faut signaler une contribution de l'Ined autour des deux cohortes ELFE, à commencer par la cohorte pilote, dont les enfants, nés en 2007, ont maintenant dix ans. Cette date constitue l'objet d'une enquête importante. Aux 300 familles de la cohorte pilote vont être ajoutées un certain nombre de fiches adresses tirées d'une enquête annuelle de recensement. Cet échantillonnage a été autorisé par le comité du secret. S'agissant de la cohorte nationale constituée d'enfants nés en 2011, 2017 sera l'année de fin de terrain de l'enquête de cinq ans et demi qui avait été présentée au comité du label.

Un projet commun à l'Ined et l'Insee a été financé par l'Agence nationale de la Recherche. Ayant pour titre *Big Statistics Whole Data and Mobile Society*, il vise à utiliser les données du recensement, de l'EDP et diverses données administratives pour améliorer la connaissance sur les situations familiales particulières. Tout ceci est lié à l'avis n°1. La situation familiale des enfants de parents séparés, en particulier, sera analysée. Nous allons essayer d'évaluer, à travers ces différentes sources, un certain nombre de doubles comptes possibles concernant ces enfants de parents séparés, dont on sait que ce sont les individus pour lesquels il y a le plus de difficultés de localisation de la déclaration.

Le dernier élément, concernant le monde de la recherche, est l'étude longitudinale Elipss, organisée par un consortium de recherche autour de Sciences Po, financée par les investissements d'avenir. Elle fonctionne à partir d'un échantillon aléatoire fourni par l'Insee, sous l'observation du Cnis. Cette étude vise à offrir aux personnes échantillonnées une tablette numérique, sous réserve de l'engagement de répondre à une dizaine de projets d'étude dans l'année. Cette cohorte compte désormais 3 000 panélistes. Elle a été élargie afin de permettre des analyses plus fines. Dans votre dossier figure la liste des enquêtes sélectionnées par le comité scientifique et technique. Il me semble important que cette information soit transmise au Cnis puisque cet engagement avait été pris. Les appels d'offres sont annuels et un nouvel appel aura lieu en 2017, examiné par le comité scientifique et terrain, pour une collecte sur le terrain en 2018.

Bernard SUJOBERT

Il faudrait que lors de la prochaine réunion, le programme 2018 soit évoqué plus tôt au cours de la réunion afin de permettre aux participants de poser des questions sur des points qui les intéresseraient. En outre, si les services savent que ce point est régulièrement relégué en fin de séance, ils risquent de baisser le niveau de qualité de leur contribution, compte tenu de leur charge de travail.

Dominique LIBAULT

Je suis tout à fait d'accord. Cette présentation offre en peu de temps une vue générale de nombreuses enquêtes, dans le prolongement de recommandations du Cnis. Il faudra positionner ce point à un autre moment de nos séances.

Merci à tous.

La séance est levée à 18 heures.

AVIS ÉMIS EN COMMISSION

Avis n° 1

Le principal système d'information entièrement dédié à la mesure de l'usage des technologies de l'information et de la communication (Tic) est l'enquête annuelle réalisée par l'Insee. Les résultats mettent en évidence un bon équipement des ménages sur les différents supports technologiques ainsi qu'un usage différencié selon les classes d'âges. Pour les seniors notamment, l'usage des Tic, bien que moins élevé que celui des plus jeunes, se situe néanmoins à des niveaux non négligeables et s'accroît au fil des années.

L'utilisation d'Internet pour accéder aux services publics est effectif pour une proportion élevée de la population mais une partie en reste toutefois écartée. Une enquête du Centre de recherche pour l'étude et les conditions de vie (Crédoc) éclaire les caractéristiques de ces publics.

Par ailleurs, l'enquête sur les pratiques culturelles du service statistique du ministère en charge de la Culture s'adapte pour mesurer les évolutions technologiques et la place croissante du numérique dans les pratiques culturelles (cf. avis d'opportunité attribué à la commission Démographie et questions sociales de décembre 2016).

La commission souligne la qualité, la richesse et la complémentarité de ces enquêtes. Elle encourage, d'une part les efforts entrepris et à venir pour revisiter les concepts d'observation statistique liés à ces pratiques émergentes et innovantes,, notamment concernant certains publics,

Les nouvelles pratiques doivent être observées tant dans leurs avantages que dans les risques qu'elles peuvent engendrer.

Par ailleurs, et d'autre part, la poursuite la commission souhaite que des exploitations par sous-populations soient poursuivies, afin d'affiner les mesures de la fracture numérique et les caractéristiques des publics concernés.

Référence : Avis moyen terme 2014-2018, Commission Démographie et questions sociales, Avis n°8 'Vie sociale et pratiques sociales'.

LISTE DES DOCUMENTS

Également disponibles et téléchargeables sur notre site Cnis.fr

Documents préparatoires

- [Suivi des réponses apportées par les producteurs de la statistique publique aux avis de moyen terme du Cnis](#)
- [Programme statistique 2017 - Commission Démographie et questions sociales](#)
- [Projets d'enquête du STIF pour avis d'opportunité](#)
- [Etude du Crédoc - Avril 2017](#)
- [Publication de l'Ined sur l'enquête VIRAGE - Novembre 2016](#)
- [Document de travail de l'Ined sur l'enquête VIRAGE - Janvier 2017](#)
- [Publication Culture et recherche - 2016-2017](#)
- [Demande d'accès à des sources administratives au titre de l'article 7bis de la loi de 1951](#)
- [Projets d'enquêtes de l'Insee pour avis d'opportunité](#)

Documents complémentaires

- [Enquête Violences et rapports de genre VIRAGE de l'Ined - Diaporama](#)
- [Enquête du Crédoc - Diaporama](#)
- [Module secondaire 2018 de l'enquête SRCV portant sur le bien-être de l'Insee - Diaporama](#)
- [Les usages du numérique dans les pratiques culturelles - Diaporama](#)
- [Enquête mensuelle de conjoncture Camme de l'Insee - Diaporama](#)
- [Enquête globale sur les transports en Ile de France du Stif - Diaporama](#)
- [Enquête Tic de l'Insee - Diaporama](#)

AVIS D'OPPORTUNITÉ ET AVIS « 7BIS »

Avis d'opportunité d'enquête

Enquête globale transports en Il-de-France

Module secondaire de l'enquête SRCV 2018 (Statistiques sur les ressources et les conditions de vie des ménages) portant sur le bien-être.

Extension de l'enquête SRCV (Statistiques sur les ressources et les conditions de vie des ménages) 2018 dans les DOM

Enquête de conjoncture auprès des ménages mensuelle (CAMME)

Avis sur les demandes d'accès à des sources administratives au titre de l'article 7bis de la loi de 1951

Formulée par le Pôle de service de l'action régionale (PSAR) Emploi-Population de l'Insee :

- les données issues de l'enquête EHPA 2015 de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees). Ministère des Affaires sociales et de la Santé



AVIS D'OPPORTUNITÉ Enquête globale transport, EGT H2020

Type d'opportunité : Réédition d'enquête déjà réalisée

Périodicité : Tous les 10 ans environ

Demandeurs : Syndicat des transports d'Île-de-France

Au cours de sa réunion du 31 mai 2017, la commission « Démographie et questions sociales » a examiné le projet d'enquête globale transport, EGT H2020.

L'Enquête Globale Transport est une enquête de grande ampleur, menée depuis les années 1970 sur les déplacements des Franciliens. Cinq EGT ont eu lieu en 1976, 1983, 1991, 2001 et 2010. Le nombre de ménages enquêtés depuis les premières éditions de l'enquête n'a cessé d'augmenter.

C'est une enquête d'initiative régionale permettant d'alimenter le débat public et de répondre à un besoin technique concernant la définition des politiques de déplacements en Île-de-France.

L'enquête est sans lien avec un règlement européen. Elle s'inscrit dans le cadre général des enquêtes ménages déplacements françaises et sera réalisée selon une méthodologie inspirée du « standard Certu ». La principale spécificité de l'EGT par rapport aux autres enquêtes ménages est qu'elle recouvre l'ensemble du territoire francilien, alors que la plupart des enquêtes ménages classiques se limitent aux zones denses des agglomérations. Selon le Cerema, en 2015, 90 territoires français étaient couverts par une enquête ménages déplacements (EMD), une enquête ménages déplacements villes moyennes (EDVM) ou une enquête déplacements grand territoire (EDGT). Cela représente 30 % de la superficie nationale, 40 % des communes et 70 % de la population du pays.

Cette enquête a pour objectif d'acquérir une connaissance fine des habitudes de déplacements des Franciliens, quels que soient les modes de déplacement utilisés. Pour ce faire, les individus sont interrogés sur l'ensemble de leurs déplacements réalisés la veille du jour de l'enquête.

Les données recueillies ont deux utilisations principales :

- l'estimation des modèles de demande en transports : les résultats de l'EGT sont utilisés pour construire des lois comportementales nécessaires aux modèles de prévisions de déplacements et de trafic, lesquels sont utilisés pour évaluer et dimensionner les projets d'infrastructures / de services de transports. ;
- l'analyse des comportements de mobilité des Franciliens : les résultats de l'EGT permettent de suivre et d'interpréter l'évolution des pratiques de déplacements au niveau local ou régional, dans le but d'évaluer les choix de politiques publiques et de communiquer auprès du grand public, des décideurs.

Les grands thèmes couverts par le questionnaire sont les suivants :

- les caractéristiques du ménage et du logement : taille du ménage, type de logement (individuel/ collectif), occupation (propriétaire / locataire), commune de résidence, connexion internet, équipement en véhicules (voiture, deux-roues motorisés, vélo), caractéristiques des véhicules, lieux de stationnement, revenu du ménage.

- Les caractéristiques de l'individu enquêté : âge, sexe, lien avec la personne de référence, possession du permis de conduire, possession d'un titre de transport en commun, abonnement à un système d'auto-partage, activité, statut professionnel, lieu de travail ou d'études, disposition d'un parking sur le lieu de travail ou d'étude, gêne dans les déplacements (continue ou temporaire). Des questions relatives à la possession et à l'utilisation d'un smartphone, ainsi que des questions concernant le recours à internet pour effectuer des démarches et des achats figurent également dans le questionnaire.
- Les déplacements et trajets effectués par l'individu un jour donné ; il s'agit dans un premier temps de recenser de manière exhaustive la succession des déplacements réalisés la veille du jour de l'enquête afin de construire son « schéma des déplacements », puis de recueillir sur cette base les informations détaillées sur chaque déplacement : motifs, modes, origines, destinations, heures de départ et d'arrivée. Pour les déplacements réalisés en voiture particulière, le lieu de stationnement sera précisé, l'utilisation en tant que conducteur ou passager, le nombre de passagers, l'emprunt du Boulevard Périphérique, de l'A86 ou de la Francilienne. Pour les trajets effectués en transports collectifs, les lignes empruntées sont recensées ainsi que le(s) titre(s) de transport utilisé(s). Pour les personnes qui ne déclarent aucun déplacement la veille du jour de l'enquête, des questions sur les raisons de la non-mobilité sont également posées.

L'unité d'enquête est le ménage et, au sein du ménage, les personnes âgées de 5 ans et plus. Certains ménages sont enquêtés de manière exhaustive (pour les enquêtes réalisées en face-à-face), d'autres par le biais d'un individu Kish tiré au sein d'un ménage (pour les enquêtes auto administrées en ligne).

L'opération d'enquête se décompose en 3 étapes :

- le contact initial permettant de recueillir le consentement des personnes à répondre à l'enquête et les informer sur l'enquête (notamment sur la confidentialité des données) ;
- le recueil en face-à-face ou par internet ;
- la 3ème étape, consiste à vérifier, le cas échéant, auprès du répondant des réponses fournies qui semblent avoir été mal recueillies par l'enquêteur.

A l'issue de ces 3 étapes, l'enquête est terminée – les données personnelles directement identifiantes sont supprimées.

L'échantillon sera tiré par l'INSEE dans le fichier Logements de FIDELI, sous réserve de labellisation par le Cnis. Dans cette perspective, le STIF a déposé en mars 2017 une demande d'accès à des données confidentielles auprès du Comité du secret statistique.

Deux modes de collecte sont prévus :

- en face-à-face, avec l'aide d'un logiciel (CAPI) : tous les membres du ménage sont interrogés en face-à-face, au domicile, par un enquêteur professionnel ;
- en auto-administré en ligne (CAWI) : un individu du ménage tiré au sort (Kish) répond à un questionnaire en ligne. L'utilisation d'un intermédiaire (proxy) est possible – notamment pour les jeunes enfants.

Les questionnaires CAWI représenteront environ un tiers des personnes interrogées sur 5 ans.

L'EGT H2020 est lancée pour une période de 5 ans allant de janvier 2018 à décembre 2022.

En face-à-face, la durée du questionnaire est estimée en moyenne à moins de 25 minutes pour le premier répondant puis environ 15 minutes par personne pour les répondants suivants.

En auto-administré sur Internet, la durée moyenne est estimée à moins de 25 minutes.

La gouvernance de l'enquête s'articule autour d'un comité technique, d'un comité scientifique, et d'un groupe de travail de l'Observatoire de la mobilité en Île-de-France (l'Omnil),

De même que les données de la précédente édition 2010 sont disponibles sur le réseau Quetelet, celles de la nouvelle édition le seront également, sous réserve du respect de la législation en vigueur à la date de diffusion des données.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête. L'opportunité est accordée pour cinq années, soit de 2018 à 2022.



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Module secondaire de l'enquête SRCV 2018 (Statistiques sur les ressources et les conditions de vie des ménages) portant sur le bien-être

Type d'opportunité : Reconduction d'enquête existante

Périodicité : Dernière collecte du module secondaire sur le bien-être en 2013

Demandeurs : Direction générale de l'INSEE. Direction des statistiques démographiques et sociales. Département des « Ressources et des conditions de vie des ménages ». Division « Revenus et patrimoine des ménages » en collaboration avec la division « Conditions de vie »

Au cours de sa réunion du 31 mai 2017, la commission « Démographie et questions sociales » a examiné le projet d'enquête relatif au module secondaire de l'enquête SRCV 2018 (Statistiques sur les ressources et les conditions de vie des ménages) portant sur le bien-être.

Le dispositif SRCV est la partie française du système communautaire *European Union - Statistics on income and living conditions* (EU-SILC) prévu par le règlement n°1177/2003 du Parlement européen et du Conseil. Ce règlement prévoit la possibilité pour la Commission européenne (CE) de mettre en place une fois par an un module secondaire. Le module secondaire présenté pour l'opportunité, associé à l'édition 2018 de SRCV porte sur le thème du bien-être. Ce thème avait été retenu en 2013.

Ce thème fait suite au rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi qui recommande de développer des indicateurs de la qualité de vie permettant la mesure multidimensionnelle des conditions de vie qui contribuent à la satisfaction que les gens tirent de leur vie.

La Commission européenne est le premier utilisateur des résultats, qui pourront être utilisés en France par les services de l'administration (services statistiques ministériels en particulier) et les chercheurs intéressés par les questions relatives aux conditions de vie, et en particulier la pauvreté et l'exclusion sociale.

Le module secondaire sur le bien-être a pour objectif d'identifier le niveau de bien-être des individus, tant par rapport à leur situation matérielle (en pointant notamment leurs difficultés en matière de logement) qu'en identifiant leur degré d'insertion / exclusion sociale. Une batterie de questions est plus particulièrement dédiée au ressenti des individus (bonheur, anxiété, etc.).

A partir de 2020, l'enquête EU-SILC va être refondue, et le module secondaire sur le bien-être sera intégré à l'enquête tous les 6 ans. Son passage en 2018 sera un test grandeur nature en vue de la finalisation du questionnaire post-refonte.

Le champ du module est celui du dispositif SRCV. Les unités interrogées sont les ménages ordinaires interviewés dans le cadre de l'enquête annuelle 2018 du dispositif SRCV. L'enquête SRCV, habituellement en France métropolitaine, sera étendue ponctuellement en 2018 aux DOM (hors Mayotte).

La base de sondage et l'échantillonnage sont ceux du dispositif SRCV. L'échantillon annuel de SRCV 2018 est constitué d'environ 14 000 ménages en France métropolitaine, dont 3 200 ménages entrants et de 2 000 ménages par DOM.

Le mode de collecte utilisé est un questionnaire administré par enquêteur en face-à-face sous CAPI. La collecte aura lieu en mai et juin 2018 en France métropolitaine et de mai à décembre 2018 à la Réunion, en

Guyane, en Martinique et en Guadeloupe. Le temps de collecte du module secondaire ne devra pas dépasser une dizaine de minutes.

La concertation européenne s'est organisée de la manière suivante. Dès octobre 2015, la Task Force sur le nouveau cadre réglementaire de SILC a discuté du module secondaire. L'Insee y a été représenté par la division « Revenus et patrimoine des ménages ». Les équipes EU-SILC des instituts nationaux de statistiques (INS) ont été consultées à plusieurs reprises. Le projet a ensuite été soumis aux directeurs de statistiques sociales des INS lors des réunions des DSS. Eurostat est resté maître en dernier ressort du règlement. Ce module secondaire a également fait l'objet au niveau européen d'un *focus group* avec la mise en place d'interviews dans deux langues (français et anglais) afin de traiter la formulation des questions, d'analyser leur qualité et d'anticiper les modalités de réponse.

Pour la diffusion des résultats, le règlement cadre EU-SILC prévoit que les fichiers redressés et apurés seront transmis à Eurostat en septembre 2019. Eurostat demande toutefois à recevoir une première version des fichiers, sans les variables de revenu, dès mars 2019.

Les données issues de ce module secondaire figureront dans le rapport annuel de printemps de l'année 2020 destiné au Conseil européen.

En France, les données françaises et européennes pourront donner lieu à des études publiées dans les collections traditionnelles de l'Insee (Insee Première, Insee Références, Économie et statistique) à partir de 2020. Les fichiers anonymisés (Fichier de production et de recherche) seront mis à disposition des chercheurs via le centre Quetelet. En cas de demande d'une équipe de recherche, et uniquement après décision favorable du délégué interministériel aux Archives de France, le fichier après redressement (ou une sélection des variables de ce fichier) sera mis à disposition via le Centre d'accès sécurisé distant aux données (CASD).

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête. L'opportunité est accordée pour l'année 2018.



AVIS D'OPPORTUNITÉ
Rectificatif en date du 23 juin 2017

Enquête Statistiques Ressources et Conditions de Vie (SRCV) 2014-2018

Type d'opportunité : reconduction d'enquête existante

Périodicité : enquête annuelle

Demandeur : Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee, Département des Prix à la consommation, des ressources et des conditions de vie des ménages.

Au cours de sa réunion du 7 novembre 2013, l'inter-commission « Emploi, qualification et revenus du travail » et « Démographie et questions sociales » a examiné le projet d'enquête sur les Statistiques Ressources et Conditions de Vie (SRCV) pour la période 2014-2018. L'enquête annuelle SRCV, réalisée depuis 2004, a fait l'objet d'un avis d'opportunité le 17 décembre 2002.

Le dispositif SRCV est la partie française du système communautaire *European Union Statistics on Income and Living Conditions*, EU-SILC, qui fait l'objet d'un règlement de codécision du Parlement européen et du Conseil européen n°1177/2003. EU-SILC a pour vocation de permettre la production d'indicateurs structurels sur la répartition des revenus, de la pauvreté et de l'exclusion comparables pour les pays de l'Union Européenne. Il s'inscrit dans le programme d'action communautaire de lutte contre l'exclusion sociale et fournit le matériau statistique au rapport de synthèse annuel de la Commission Européenne sur ces questions. Il a également pour finalité de mettre à disposition des chercheurs une base de micro-données sur les revenus et conditions de vie, afin qu'ils puissent mener des études comparatives sur les inégalités, la dynamique des revenus et le rôle des politiques sociales et fiscales dans la redistribution.

Le règlement européen 1177/2003 établit un cadre commun pour la production systématique de statistiques communautaires sur le revenu et les conditions de vie, englobant des données transversales et longitudinales. Ce règlement « cadre » a été précisé par plusieurs règlements d'application, préparés par Eurostat en concertation avec les Instituts nationaux de statistiques (INS). Une proposition de modernisation et de révision de cette base légale est en cours de discussion pour une mise en œuvre à l'horizon 2018.

En l'état, le dispositif européen prévoit un module « primaire » administré chaque année couvrant les thèmes suivants :

- description sociodémographique des membres du panel et des personnes appartenant aux ménages dans lesquels ils vivent ;
- détail des revenus perçus l'année civile précédant la collecte ;
- situation financière (épargne, endettement...) des ménages ;
- description des conditions de vie (indicateurs de privation, logement et équipement, environnement et santé).

S'y ajoute un module secondaire dit « ad hoc », renouvelé chaque année, qui permet d'approfondir des thèmes déjà abordés dans le questionnaire principal.

Le dispositif SRCV comporte en outre quelques spécificités françaises. La France a introduit à partir de 2008 un questionnement supplémentaire sur les thèmes (« indicateurs sociaux ») traités auparavant par les anciennes enquêtes permanentes sur les conditions de vie EPCV. Ces trois modules nationaux :

- santé, vie associative, relations professionnelles et participation sociale,
- pratiques culturelles et sportives,
- mobilité sociale et contacts avec les proches,

sont normalement posés tous les 3 ans, mais leur contenu et leur année de passage peuvent être adaptés en fonction du thème et des questions relatives au module secondaire européen pour éviter les redondances.

La refonte de 2008 a aussi été l'occasion de remplacer pour la majeure partie des ressources des ménages la collecte par voie d'enquête par un appariement aux données administratives, déclarations fiscales et fichiers de prestations des organismes gestionnaires (Cnaf, MSA et Cnav).

A partir de 2010, et pour suivre les recommandations du rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi, ont été introduites des questions sur l'appréciation subjective que les individus ont de leur vie, en général et pour certains aspects particuliers (loisirs, relations avec les proches, logement, travail), et un questionnaire auto-administré proposé à un sous-échantillon d'individus.

En France, les résultats du dispositif SRCV sont mobilisés par l'Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale (ONPES) dans le cadre de son rapport annuel. Ils sont utilisés plus largement par les administrations (dont les services statistiques sont régulièrement consultés sur les thèmes de leur compétence et participent au groupe d'exploitation réuni autour de l'Insee) et les chercheurs intéressés par les questions de conditions de vie : SRCV permet en particulier de confronter la dimension monétaire de la pauvreté à d'autres dimensions (privations, santé, logement, qualité de vie) ; sa composante longitudinale (panel) autorise en outre des analyses de trajectoires individuelles.

L'enquête panel porte sur les ménages ordinaires (hors collectivités) en France métropolitaine. La collecte des informations se fait aux deux niveaux « ménage » et « individus » (âgés de 16 ans ou plus). Chaque année, un échantillon « entrant » de ménages répondant pour la première fois à l'enquête vient alimenter le panel tandis qu'un échantillon dit "sortant" le quitte (échantillon rotatif renouvelé par neuvième). L'échantillon annuel est constitué d'environ 14 000 ménages en 2014, dont 3 200 ménages entrants. Le suivi longitudinal concerne les « individus panel », présents lors de la première vague d'enquête dans un ménage répondant, qui pourront être interrogés jusqu'à neuf années consécutives¹.

La collecte a lieu en mai et juin de chaque année et est réalisée en face-à-face assistée par ordinateur (Capi). Le temps maximal d'interview est fixé à une heure en moyenne dans le règlement cadre EU-SILC pour le questionnaire européen. La collecte des revenus est réalisée en majeure partie par appariement avec le fichier des déclarations fiscales, ainsi que le fichier de prestations de la Cnaf, de la Cnav et de la MSA. Pour le questionnaire auto-administré proposé aux individus (âgés de 16 ans ou plus) appartenant aux ménages interrogés pour la 3^{ème} année consécutive (soit environ 1 800 ménages et 3 800 individus), un double mode de collecte est proposé : papier ou internet.

SRCV donnera lieu à une exploitation « longitudinale » et une exploitation « transversale ». Le règlement cadre EU-SILC prévoit que les fichiers redressés et apurés de l'année N seront transmis sous forme de micro-données anonymisées à Eurostat en octobre N+1 pour l'exploitation « transversale » (ces fichiers incluant les données du module secondaire) et en mars N+2 pour l'exploitation « longitudinale ».

En France, les données françaises et européennes pourront donner lieu à des études publiées dans les collections traditionnelles de l'Insee (*Insee Première*, *Insee Références*, *Économie et statistique*). Un fichier de production et de recherche sera mis à la disposition des services statistiques ministériels (après signature d'une licence d'utilisation) et des chercheurs, par l'intermédiaire du centre Maurice Halbwachs, par la voie de diffusion normale. Le fichier de production et de recherche sera également accessible aux organismes présentant des garanties relatives à un usage professionnel de la statistique qui en feront la demande, sous réserve de l'accord de l'Insee et de la signature d'une convention précisant les modalités de mise à disposition.

En cas de demande d'une équipe de recherche, et uniquement après décision favorable du délégué interministériel aux Archives de France, le fichier après redressement (ou une sélection des variables de ce fichier) sera mis à disposition via le Centre d'accès sécurisé distant aux données (CASD).

¹

soit au delà de la durée obligatoire de quatre ans actuellement prévue par le règlement européen (qu'Eurostat souhaite étendre à six ans à partir de 2018).

La Présidente, après avoir entendu l'inter-commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête concernant à la fois le module primaire annuel (questionnaire principal), les modalités de suivi en panel et les dispositifs connexes (questionnaire autoadministré, appariements post collecte....).

L'opportunité est accordée pour cinq années à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.

Suite à la demande du service producteur formulée en commission « Démographie et questions sociale » du 31 mai 2017, cet avis couvre également la réalisation de l'enquête dans les quatre départements d'Outre-mer historiques (Guadeloupe, Guyane, Martinique et La Réunion). La collecte aura lieu de mai à décembre 2018 et sera réalisée de façon ponctuelle.



AVIS D'OPPORTUNITÉ Enquête de conjoncture auprès des ménages mensuelle (CAMME)

Type d'opportunité : Reconstitution d'enquête existante

Périodicité : Enquête mensuelle

Demandeurs : Direction générale de l'INSEE. Direction des statistiques démographiques et sociales. Département des « Ressources et des conditions de vie des ménages ». Division « Conditions de vie des ménages »

Au cours de sa réunion du 31 mai 2017, la commission « Démographie et questions sociales » a examiné le projet d'enquête de conjoncture auprès des ménages mensuelle (CAMME).

Depuis 1972, l'enquête CAMME compte parmi les enquêtes de conjoncture réalisées par l'Insee au sein du système européen harmonisé des enquêtes de conjoncture. L'enquête est une réponse à un appel d'offre de la Commission européenne pour laquelle l'Insee reçoit une subvention. Le questionnaire est entièrement défini par la Commission européenne.

Parallèlement, la division des Comptes trimestriels de l'Insee réalise certains traitements sur les données issues de CAMME, à savoir, les calculs des soldes d'opinion et la désaisonnalisation des séries. La publication mensuelle dans « Informations Rapides », fréquemment commentée dans les médias sous la désignation de « moral des Français », est sous la responsabilité de cette division.

Dans l'objectif de suivre l'opinion que portent les ménages sur leur environnement économique et sur leur propre situation personnelle, une enquête de conjoncture auprès des ménages est réalisée chaque mois par les États membres de l'Union européenne. L'enquête, intitulée « *consumer survey* » et baptisée CAMME en France, a pour objectif de recueillir, tous les mois, des informations sur le comportement des consommateurs, ainsi que sur leurs anticipations en matière de consommation et d'épargne.

Elle mesure également les phénomènes conjoncturels tels qu'ils sont perçus par les ménages (évolution des prix, etc.). L'enquête CAMME fournit ainsi une aide au diagnostic conjoncturel de l'économie française. Un diagnostic conjoncturel et des prévisions à court terme de consommation des ménages est établi.

Le questionnaire est organisé de la façon suivante :

- une partie introductive, le « module de gestion », qui permet de déterminer la personne répondante (le titulaire de la ligne téléphonique ou son conjoint, contacté à un numéro correspondant à une résidence principale) ;
- un module « socio-démographique », qui décrit succinctement le ménage et les caractéristiques du répondant lors de la première interrogation ;
- le module « conjoncture », composé des questions harmonisées au niveau européen. Au cœur du dispositif, il compte une partie « opinion sur la conjoncture générale en France », sur les douze mois passés et sur les douze mois à venir (situation économique générale, chômage, inflation, opportunité d'acheter, d'épargner ...) et une partie « opinion sur la situation économique du ménage » également passée et à venir (niveau de vie, opportunité d'épargner, intentions d'achat d'un logement, d'une voiture...);

- enfin, le dispositif permet, le cas échéant et sur un mois donné, d'ajouter une micro plate-forme de vingt questions maximum, sur des sujets très variables (questions d'actualité ou liées à la conjoncture).

L'enquête couvre la France métropolitaine. Une extension dans les DOM serait étudiée si la Commission européenne en faisait la demande.

L'échantillon est constitué de ménages ordinaires équipés d'une ligne de téléphone et présents dans l'annuaire « Pages Blanches » et résidant en métropole. Le numéro de téléphone de contact est celui de la résidence principale du ménage. La personne interrogée est indifféremment le titulaire de la ligne ou son conjoint.

L'échantillon mensuel global est constitué d'environ 2 100 numéros. En moyenne, 1 600 questionnaires sont actuellement renseignés par mois.

L'enquête est effectuée sous la forme d'un questionnaire informatisé (« capisé ») par téléphone par un enquêteur du réseau de l'Insee. C'est une enquête légère de courte durée : 13 minutes à la première interrogation, avec le module socio-démographique, 8 minutes aux deux suivantes. Sa périodicité et les exigences de rapidité de diffusion des résultats ont conduit depuis longtemps à réaliser l'enquête par téléphone. Une expérimentation Internet a toutefois été conduite de mai à septembre 2015, dont un bilan est en cours de réalisation.

L'enquête est mensuelle, y compris en août à partir de 2008. La période de collecte est d'environ trois semaines, depuis le début du mois jusqu'à une date fixée chaque année à partir du calendrier de diffusion très strict imposé par la Commission européenne.

Les ménages sont interrogés trois mois de suite. La collecte est réalisée par les enquêteurs de huit directions régionales. Elle est supervisée par le pôle national enquête ménages situé à Nancy.

Un comité de maintenance se réunit une fois par an. Il rassemble les responsables de l'enquête, les informaticiens (situés à Lille), le pôle national d'enquêtes ménages (Nancy), la division Sondages et la division Recueil et traitement de l'information du département des méthodes statistiques, le département applications et projets et les comptes trimestriels.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un avis d'opportunité favorable à cette enquête. L'opportunité est accordée pour une période cinq années, soit de 2018 à 2022.



Conseil national
de l'information statistique

Paris, le 12 juin 2017 n°59/H030

**AVIS DU CNIS SUR DES DEMANDES D'ACCÈS À DES DONNÉES
AU TITRE DE L'ARTICLE 7BIS DE LA LOI DU 7 JUIN 1951 MODIFIÉE**

Au cours de sa réunion du 31 mai 2017, la commission « Démographie et questions sociales » a examiné la demande suivante :

Demande d'accès à des sources administratives au titre de l'article 7bis de la loi de 1951

Formulée par le Pôle de service de l'action régionale (PSAR) Emploi-Population de l'Insee :

- les données issues de l'enquête EHPA 2015 de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees). Ministère des Affaires sociales et de la Santé

La commission émet un **avis favorable** à cette demande d'accès.

FICHE DE PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'ACCES A DES DONNÉES AU TITRE DE L'ARTICLE 7 BIS DE LA LOI N° 51-7111 DU 7 JUIN 1951 MODIFIÉE

1. Service demandeur

Ministère de l'Économie et des Finances

Insee. Pôle de service de l'action régionale (PSAR) Emploi-Population

2. Organisme détenteur des données demandées

Ministère des Affaires sociales et de la Santé

Ministère de l'Économie et des Finances

Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social

Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees)

3. Nature des données demandées

La demande porte sur l'ensemble des données issues de l'enquête EHPA 2015, hors module complémentaire, à savoir :

- l'ensemble du champ couvert par l'enquête : structures répondantes et non répondantes ;
- les caractéristiques de l'établissement (Fiche 1 du questionnaire) ;
- l'activité de l'établissement (Fiche 2 du questionnaire) ;
- les données relatives au personnel (Fiche 3 du questionnaire) ;
- les données relatives aux personnes accueillies, entrées ou sorties au cours de l'année (Fiches 4 et 5 du questionnaire) ;
- les caractéristiques du bâti (Fiche 6 du questionnaire).

Le Psar Emploi-Population demande à disposer des données de l'enquête EHPA après prise en compte des opérations de redressement national par la Drees (apurements, traitement de la non réponse ...).

4. Objectifs généraux des traitements prévus avec les données demandées

Le Psar Emploi-Population démarre l'actualisation de son outil d'étude dédié aux projections départementales de personnes âgées dépendantes. Pour le versant concernant les personnes âgées résidant en institution, il est nécessaire pour ce faire de disposer des données de l'enquête EHPA 2015. Le Psar prévoit une expertise des données de cette enquête afin de déterminer la validité d'une exploitation au niveau départemental. L'objectif final est d'en extraire une estimation des taux de dépendance des personnes âgées en institution au niveau départemental en 2015, en cohérence avec ceux estimés à domicile à partir de l'enquête Vie quotidienne et santé (VQS) 2014.

5. Nature des travaux statistiques prévus

Les travaux d'expertise consisteront en un traitement de la non réponse des fiches établissements et résidents avec une visée de représentativité départementale. Ce traitement viendra en complément des redressements effectués en amont par la Drees au niveau national.

Une fois ces opérations de redressements validées, le Psar estimera des taux de dépendance des personnes âgées par département, sexe et tranche d'âge, selon le groupe d'autonomie. Ces taux constitueront alors les données de départ des projections départementales, auxquels seront appliqués différents scénarios tendanciels d'évolution.

Le Psar exploitera également dans l'enquête EHPA 2015 les estimations du nombre de résidents par groupe d'autonomie, catégorie d'établissement et département, ainsi que la répartition du personnel selon la fonction principale exercée, la catégorie d'établissement et le département, afin d'en déduire des taux d'encadrement par catégorie de personnel et catégorie d'établissement. Ces taux d'encadrement constitueront un input pour les projections d'emplois en institution liés à la dépendance.

6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet

Si des exercices de projections de personnes âgées dépendantes existent au niveau national (Drees, Insee, Comité interministériel de la dépendance), aucun organisme n'est positionné sur la déclinaison de ces projections à un niveau infra-national. Or, en raison de la prise en charge par les Conseils Départementaux d'une partie des coûts liés à la dépendance, des besoins de connaissance existent au niveau départemental.

Les travaux du Psar Emploi-Population pourraient être mobilisés et/ou réalisés en collaboration avec la Drees, les Agences Régionales de Santé (ARS) lui ayant fait part de leurs besoins en matière d'informations localisées.

7. Périodicité de la transmission

La demande est ponctuelle.

8. Diffusion des résultats

Les diverses estimations réalisées à partir de l'enquête EHPA 2015 ont vocation de données intermédiaires dans l'exercice de projections départementales de personnes âgées dépendantes et d'emplois liés à la dépendance. Elles seront diffusées par le Psar Emploi-Population aux services régionaux d'études et de diffusion de l'Insee via l'outil « EP 24 – Projections de personnes âgées dépendantes » mis à leur disposition. Elles ne feront pas l'objet d'une reprise dans une publication par le Psar Emploi-Population. Toutefois, elles pourraient être diffusées dans les lignes éditoriales de l'Insee en région.